

REPUBLICQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

-----  
MINISTRE DE L'EAU ET  
DE L'ENERGIE  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

-----  
MINISTRY FOR WATER  
RESOURCES AND ENERGY  
-----

**MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE**

\*\*\*\*\*

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N° 00039 /AOIR/MINEE/CIPM/CCCM-SPI/2022 DU 14 OCT 2022**

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA RÉALISATION DES ÉTUDES  
D'AVANT PROJET SOMMAIRE (APS), D'AVANT PROJET DÉTAILLE (APP), DE  
MODELISATION TARIFAIRES AINSI QUE DE LA PRÉPARATION DES DOSSIERS D'APPEL  
D'OFFRE (DAO) POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE 225/15 KV À LOGBABA EN VUE  
DE LA SATISFACTION DE LA NOUVELLE DEMANDE INDUSTRIELLE DE LA ZONE  
INDUSTRIELLE DE BASSA.

**FINANCEMENT : Budget du Fonds de Développement du secteur de  
l'Électricité**

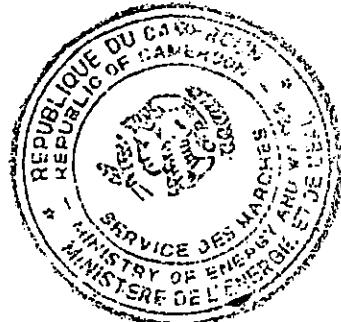
**EXERCICE:** 2022 et suivants

**IMPUTATION BUDGETAIRE :** .....



## **SOMMAIRE**

PIECE 1: LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONER (LIS).....	3
PIECE 2 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO) .....	6
PIECE 3 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO).....	18
PIECE 4 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO).....	28
PIECE 5 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)....	42
PIECE 6: TERMES DE REFERENCE (TDR) .....	56
PIECE 7: PROPOSITIONS TECHNIQUES TABLEAUX TYPES .....	81
PIECE 8: PROPOSITIONS FINANCIERES TABLEAUX TYPES .....	90
PIECE 9: MODELE DE MARCHE .....	103
PIECE 10: FORMULAIRES ET MODELES .....	108
PIECE 11 : GRILLE DE D'ANALYSE DES OFFRES TECHNIQUES .....	121
PIECE 12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS.....	126



**PIECE 1: LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONER (LIS)**





0 0 0 0 4 6 3 4

14 OCT 2022

Le Ministre

A Monsieur le Directeur Général du BET

B.P.

Tél. :

**Objet:** lettre d'invitation à soumissionner à l'Appel d'Offres International restreint pour le recrutement d'un consultant en vue de la réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire(APS), et d'Avant-Projet Détailé(APD), de modélisation tarifaire ainsi que de la préparation des Dossiers d'Appel d'Offre(DAO) pour la construction d'un poste 225 / 15 KV à Logbaba en vue de la satisfaction de la nouvelle demande industrielle de la zone industrielle de Bassa..

**Monsieur Le Directeur Général,**

1. Dans le cadre de ce projet, le Ministre de l'Eau et de l'Energie lance un Appel d'Offres International Restreint pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Technique chargé d'assurer le suivi desdits travaux.
2. Le dossier de consultation peut être obtenu aux heures ouvrables au Ministère de l'Eau et de l'Énergie, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, 3ième étage de la TOUR de l'immeuble ministériel N°1, porte 3T02, BP 70 Yaoundé, Tél: 222 22 61 83, contre présentation d'une quittance d'acquisition du DAO d'un montant de **cent cinquante mille Fcfa (150 000) Francs CFA.**
3. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission comme indiquée dans l'Avis d'Appel d'Offres ou des montants équivalents dans une monnaie librement convertible, et doivent être remise au Service des Marchés Publics, 3ème étage de la TOUR Immeuble Ministériel N°1 porte N°03T12 du Ministère de l'Eau et de l'Énergie B.P : 70 Yaoundé, Tél. : 222 23 0013., au plus tard le **11...2...JAN...2023....** à 14 heures précises, heure locale. L'ouverture des plis se passera en deux temps et l'ouverture des offres aura lieu le **12...JAN...2023...** à 15 heures précises dans la salle de réunions de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère de l'Eau et de l'Énergie à Yaoundé Mvog Ada, Bâtiment annexe N°2 sise aux 3ème étage.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

4. La présente lettre d'invitation est adressée aux seuls Bureaux d'Etudes Techniques ou Groupements de Bureaux d'Etudes Techniques ci-après et ayant été déclarés qualifiés au terme de la phase de pré-qualification suite à l'Avis International à

N°	Nom du Cabinet	contact
1	Groupement STUDI International, IDEA consulting et STUDI Cameroun	Email : orisse@orissenergy.com BP : 1191 Ydé Tel : 00237 699 907 026
2	GREEN POWER CAMERROON / IRAF / ORISS ENERGY	Email : idea@ideaconsult.com.tn/ studi@studi.com.tn BP : 2659 Ydé Tel : 674 44 08 70
3	GROUPEMENT TROPFEN ENGINEERING/ NEW DESIGN	Email : tropfenengineering@outlook.com BP : 330320 Ydé Tel : 675 15 64 95
4	GROUPEMENT BRAIN STORN CONSULTING/ IED CONSULT	Email : business@ied-sa.fr BP : Tel : +33 472 59 13 20

5. Les candidats de cette liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement entre eux.
6. Les prestataires sont appelés à soumissionner pour le lot unique.
7. Veuillez avoir l'obligeance de nous faire savoir des réceptions de la présente lettre que vous l'avez reçu et si vous aurez à soumissionner dans un délai maximum de sept (07) jours, à l'adresse ci-après : Ministère de l'Eau et de l'Énergie, Service des Marchés Publics, 3ème étage de la TOUR Immeuble Ministériel N°1 porte N°03T12 (Tél. : 222 230013).
8. Veuillez agréer Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Yaoundé, le 11 OCT 2022

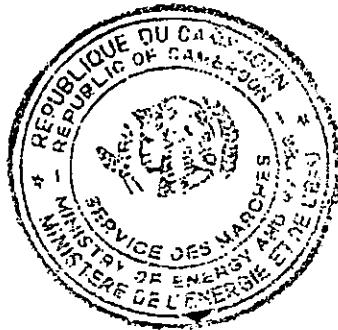
Ampliations :

- MINMAP (pour information)
- ARMP(pour publication)
- CIPM (pour information)
- DAG/SMP(pour archivage)
- DEL(pour information)
- Affichage (pour information)



*G. Paulang*  
Gaoudou Essomba Gaston

**PIECE 2 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)**



REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY FOR WATER RESOURCES AND  
ENERGY

## AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

N° 000039/AOIR/MINEE/CIPM/CCCM-SPI/2022 DU 14 OCT 2022

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DES  
ETUDES D'AVANT PROJET SOMMAIRE (APS), D'AVANT PROJET DETAILLE(APD),  
DE MODELISATION TARIFAIRES AINSI QUE DE L'APREPARATION DES DOSSIERS  
D'APPEL D'OFFRE (DAO) POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE 225/15 KVA  
LOGBABA EN VUE DE LA SATISFACTION DE LA NOUVELLE DEMANDE  
INDUSTRIELLE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE BASSA.

FINANCEMENT : Budget du Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité, Exercices 2022  
et suivants

Maître d'Ouvrage : Ministre de l'Eau et de l'Energie

### 1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget du Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité, exercice 2022 et suivants, le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres International Restreint pour le recrutement d'un Bureau d'Etude Technique (BET) pour réaliser les études faisabilités (Avant-Projet Sommaire et Avant-Projet Détailé), de modélisation tarifaire ainsi que la préparation des dossiers d'Appel d'Offre pour la construction d'un poste 225/15 KV à Logbaba.

### 2. Consistance des prestations

Dans le cadre de ce projet, le cabinet aura pour missions:

- collecte des données ;
- études de stabilité ;
- réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire du projet ;
- réalisation des études d'Avant-Projet Détailé du projet ;
- préparation des documents d'Appel d'Offre en vue de la sélection des entreprises en charge de la réalisation des travaux ;
- modélisation tarifaire et détermination du tarif à appliquer aux futures industries qui seront raccordées au nouveau poste 225/15 KV de Logbaba;
- Renforcement des capacités.

### **3. Délai d'exécution des prestations**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de cette prestation est de 135 jours. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations.

### **4. Allotissement**

Les prestations, objet du présent Avis d'Appel d'Offres vont s'exécuter en un lot unique.

### **5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : ***trois cent millions (300 000 000) F CFA.***

### **6. Participation et origine :**

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte à la liste de candidats pré-qualifiés à l'issue de l'ASMI N°000602/21/ASMI/MINEE/FDSE du 28 DECEMBRE 2021. Il s'agit notamment de :

N°	Nom du Cabinet	Contact
1	Groupement STUDI International, IDEA consulting et STUDI Cameroun	Email : idea@ideaconsult.com.tn/ studi@studi.com.tn BP : 2659 Ydé Tel : 674 44 08 70
2	GROUPEMENT IRAF/ORIS ENERGY/ GREEN POWER	Email : orisse@orissenergy.com BP : 1191 Ydé Tel : 00237 699 907 026
3	GROUPEMENT TROPFEN ENGINEERING/ NEW DESIGN	Email : tropfenengineering@outlook.com BP : 330320 Ydé Tel : 675 15 64 95
4	GROUPEMENT BRAIN STORN CONSULTING/ IED CONSULT	Email : business@ied-sa.fr BP : Tel : +33 472 59 13 20

Les candidats de la liste restreinte, retenus après pré-qualification ne pourront en aucun cas s'associer en groupement entre eux. Néanmoins, ils pourront s'associer avec des Cabinets locaux.

### **7. Financement**

Les prestations objet du présent Appel d'offres sont financées par le Budget Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité du MINEE, Exercices 2022 et suivants.

### **8. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°13). Le montant de cette caution de soumission est de : **six millions (6 000 000) de FCFA.**

L'absence du cautionnement provisoire ou sa non-conformité au modèle joint dans le Dossier d'Appel d'Offres entraîne à l'ouverture des plis, la non-recevabilité de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le

soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires même certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

#### **9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu au Ministère de l'Eau et de l'Energie, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, 3ème étage de la TOUR de l'immeuble ministériel N°1, porte 03T12, BP 70 Yaoundé, Tél: 222 22 61 83, dès publication du présent avis.

#### **10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu au Ministère de l'Eau et de l'Energie, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, 3 ième étage de la TOUR de l'immeuble ministériel N°1, porte 03T12, BP 70 Yaoundé, Tél: 222 22 61 83, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de cent cinquante mille Fcfa (150 000) Francs CFA. Représentant les frais d'achat du dossier.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

#### **11. Remise des offres**

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devront être déposées contre récépissé dûment signé ou recommandées avec accusé de réception au Ministère de l'Eau et l'Energie, Service des Marchés Publics, 3 ième étage de la TOUR de l'immeuble ministériel N°1, porte 3T02, BP 70 Yaoundé, Tél: 222 22 61 83, au plus tard le 12 JAN 2023 à 14 heures précises, et déposée contre récépissé. Les plis fermés contenant les offres devront porter la mention :

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° AOIR/MINEE/CIPM/CCCM-SPI/2022**  
DU 14 OCT 2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA  
REALISATION DES ETUDES D'AVANT PROJET SOMMAIRE (APS), D'AVANT PROJET  
DETAILLE (APD), DE MODELISATION TARIFAIRES AINSI QUE DE LA PREPARATION DES  
DOSSIERS D'APPEL D'OFFRE (DAO) POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE 225/15 KV  
A LOGBABA EN VUE DE LA SATISFACTION DE LA NOUVELLE DEMANDE  
INDUSTRIELLE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE BASSA.

Maître d'Ouvrage : Le Ministre de l'Eau et de l'Energie  
FINANCEMENT : Budget du Fonds de Développement du Secteur de l'Energie du  
MINEE, Exercices 2022 et suivants  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

#### **12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies

postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou d'une compagnie d'Assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce N° 12 du DAO et valable pendant 30 jours au-delà de la date originelle de validité des offres en fonction du lot.

### **13. Ouverture des offres**

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le .....11.2.JAN.2023..... à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie dans la salle de réunion sise au Bâtiment Annexe N°2 du MINEE à MVOG ADA abritant la Commission Interne.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concerne que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 75/100 des points.

### **14. Critères d'évaluation des offres**

#### **14-1 Critères éliminatoires**

- 1)Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après 48 heures ;
- 2)Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 3)Absence de la caution de soumission ;
- 4)Présence d'une information financière dans l'offre administrative ou technique;
- 5)Note technique inférieure à 75/100 ;
- 6)Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- 7)absence de la déclaration sur l'honneur du non abandon et de défaillance dans les marchés antérieurs au cours des trois dernières années.

#### **14-2 Critères essentiels**

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :

N°	CRITERES	Notation (Points)
1	Présentation de l'offre	03
2	Références du BET dans le domaine du transport d'électricité et de la modélisation tarifaire de l'électricité	15
3	Qualifications et expérience du Personnel Clé	50
4	Méthodologie et planning proposé	25

5	Moyens Matériels et Logistiques	05
6	Capacité financière	2
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

#### **14-3 Evaluation des offres financières**

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées en fonction des critères ci-après :

$$SF = FM \times 100/F$$

**SF**= Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

**FM**= Montant évalué de l'offre la moins-disant ;

**F** = Montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = [(75 \times \text{Note Technique}) + (25 \times \text{Note Financière})] / 100$$

#### **15. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **120 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **16. Attribution du marché**

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenu la meilleure note technico-financière, jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

#### **17. Renseignements complémentaires**

Pour toute informations complémentaires relatives au présent Appel d'Offres, les entreprises intéressées peuvent s'adresser soit à la Direction des Affaires Générales / Service de Passation des Marchés du MINEE Tél : 222 22 61 83 ou à la Direction de l'électricité.

#### **18. Dénonciation**

Corruption ou mauvaises pratiques « pour tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques », bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 /699 37 074

Yaoundé le, 14 OCT 2022

**Le Ministre de l'Eau et de l'Energie**

**Maître d'Ouvrage**



*Gaston Essomba*  
*Gaston Essomba*

#### **Ampliations:**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINEE ;
- MINEE/DEL ;
- DAG/SMP ;
- CHRONO/ARCHIVES ;AFFICHAGE.

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WATER AND ENERGY



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

## **RESTRICTED INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER**

No. 0 0 0 3 9 /AOIR/MINEE/CIPM/CCCM-SPI/2022 OF 14 OCT 2022

FOR THE RECRUITMENT OF A CONSULTANT TO CONDUCT PRELIMINARY DESIGN STUDIES (APS), DETAILED DESIGN STUDIES (APD), DEVELOP A TARIFF MODEL AND PREPARE TENDER DOCUMENTS FOR THE CONSTRUCTION OF A 225/15 kVA SUBSTATION IN LOGBABA TO MEET THE NEW INDUSTRIAL DEMAND OF THE BASSA INDUSTRIAL AREA

**FINANCING:** Electricity Sector Development Fund Budget for the 2022 Financial Year and subsequent years.

**Contracting Authority:** Minister of Water and Energy

### **1. Purpose of the Invitation to Tender**

As part of the execution of the Electricity Sector Development Fund budget for the 2022 Financial Year and subsequent years, the Minister of Water and Energy hereby launches a Restricted International Invitation to Tender for the recruitment of a Technical Consulting Firm to conduct feasibility studies (preliminary and detailed design studies), develop a tariff model and prepare tender documents for the construction of a 225/15 kV substation in Logbaba.

### **2. Nature of services**

Under this project, the Firm will be in charge of:

- Collecting data;
- Conducting stability studies;
- Conducting preliminary design studies of the project;
- Conducting detailed design studies of the project;
- Preparing tender documents for the selection of companies to carry out the work;
- Developing a tariff model and determining the tariff to be imposed on future industries which shall be connected to the new 225/15 kV substation in Logbaba.
- Capacity building.

### **3. Execution deadline**

The maximum period set by the Contracting Authority for the execution of the work is **135 days**. This period begins from the date of notification of the service order to start work.

### **4. Allotment**

The work, subject of this Invitation to Tender shall be carried out in a single lot.

### **5. Estimated cost**

The estimated cost of the operation at the end of the preliminary studies is **CFAF 300,000,000** (three hundred million).

### **6. Participation and origin**

Participation in this Invitation to Tender is restricted to the list of pre-qualified bidders following the Call for Expression of Interest No. 000602/21/ASMI/MINEE/FDSE of 28 DECEMBER 2021. They include:

No.	Name of the Firm	Contact
1	Group STUDI International, IDEA consulting and STUDI Cameroun	Email: idea@ideaconsult.com.tn/ studi@studi.com.tn P.O. Box: 2659 Yde Tel: 674 44 08 70
2	GROUP IRAF/ORIS ENERGY/ GREEN POWER	Email: orisse@orissenergy.com P.O. Box: 1191 Yde Tel: +237 699 907 026
3	GROUP TROPFEN ENGINEERING/ NEW DESIGN	Email: tropfenengineering@outlook.com P.O. Box: 330320 Yde Tel: 675 15 64 95
4	GROUP BRAIN STORN CONSULTING/ IED CONSULT	Email: business@ied-sa.fr P.O. Box: Tel: +33 472 59 13 20

The short-listed candidates selected after pre-qualification may not under any circumstances form a consortium. However they may associate with local firms.

### **7. Financing**

The work, subject of this Invitation to Tender, shall be financed by MINEE Electricity Sector Development Fund for the 2022 Financial Year and subsequent years.

### **8. Provisional bond**

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first-rate banking establishment or an insurance company approved by the Ministry of Finance and whose list is found in document No. 13 of the Tender File, of an amount of **CFA F6 000 000 (six million)** and valid for thirty (30) days beyond the date of validity of bids.

The absence of a provisional bond or its non-conformity with the model attached in the Tender File shall result in the bid being declared inadmissible during the bid opening session.

The provisional bond shall be paid automatically to unsuccessful bidders no later than 30 days after the tender expiry date. In case the bidder is awarded the contract, the provisional bond shall be refunded after the final bond has been deposited.

Bank cheques, be they certified or not shall not be accepted as substitute for the provisional bond.

### **9. Consultation of tender file**

Upon publication of this Notice, the Tender File can be obtained at the Ministry of Water and Energy: Department of General Affairs, Public Contracts Service, 3rd floor of the Tower, Ministerial Building No. 1, Room 03T12; P.O. Box 70 Yaounde, Tel.: 222 22 61 83.

### **10. Acquisition of tender file**

The file may be obtained at the Ministry of Water and Energy: Department of General Affairs, Public Contracts Service, 3rd floor of the Tower, Ministerial Building No. 1, Room 03T12; P.O. Box 70 Yaounde, Tel.: 222 22 61 83, as soon as this notice is published, against payment into the Public Treasury of a non-refundable sum of CFA F 150 000 (one hundred and fifty thousand), representing the cost of purchasing the file.

When withdrawing the Tender File, bidders must get registered with their full address (P.O Box, Fax, Telephone, etc.).

### **11. Submission of bids**

Each bid, drafted in English or French and in **seven (7) copies** including the original and six (6) duplicates marked as such, which are in conformity with the requirements of the Tender File, must be deposited against a duly signed receipt or acknowledgement of receipt at the Ministry of Water and Energy; Public Contracts Service, 3rd Floor of the Tower, Ministerial Building No.1-Room 03T12; P.O. Box 70 Yaounde; Tel: 222 22 61 83, no later than **12 JAN 2023** at 2:00 PM. A sealed envelope containing the bids must be labelled as follows:

**RESTRICTED INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER No.  
000039 /AOIR/MINEE/CIPM/CCCM-SPI/2022 14 OCT 2022**

FOR THE RECRUITMENT OF A CONSULTANT TO CONDUCT PRELIMINARY DESIGN STUDIES (APS), DETAILED DESIGN STUDIES (APD), DEVELOP A TARIFF MODEL AND PREPARE TENDER DOCUMENTS FOR THE CONSTRUCTION OF A 225/15 kVA SUBSTATION IN LOGBABA TO MEET THE NEW INDUSTRIAL DEMAND OF THE BASSA INDUSTRIAL AREA

**Contracting Authority: The Minister of Water and Energy  
FINANCING: MINEE's Electricity Sector Development Fund Budget for the 2022  
Financial Year and subsequent years.**

**"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION"**

### **12. Admissibility of bids**

Under penalty of rejection, the required administrative documents must include only originals or certified true copies by the issuing service or a competent administrative authority in accordance with the Special Regulations of the Invitation to Tender. These documents must be less than three (3) months old or established after the date of signature of the tender notice.

Any Tender that is incomplete, in accordance with the requirements of the Tender File, shall be declared inadmissible. Especially, the absence of a bid bond or the non-respect of the models of the Tender File documents shall result in the outright rejection of the bid without any recourse.

Depending on the lot, each bidder must include in his administrative documents a bid bond issued by a first-rate banking establishment or an insurance company authorised by the

Ministry of Finance which are listed in Document No.12 of the Tender File and valid for thirty (30) days, beyond the initial validity date of tenders.

### **13. Opening of bids**

The opening of bids shall be carried out in two phases: first, the opening of administrative and technical bids and second, the opening of financial bids of bidders having obtained the minimum technical score required.

The opening of administrative and technical bids shall take place on ..... **12 JAN 2023**..... at 3PM by the Internal Tenders Board of the Ministry of Water and Energy, in the meeting room located at MINEE annexe building No.2 at Mvog Ada.

Only bidders may attend or be represented by a duly authorized person of their choice.

The opening of financial bids shall take place following the technical evaluation and shall concern the bidders having obtained a minimum technical score of 75/100.

### **14. Evaluation criteria**

#### **14-1 Eliminatory criteria**

- 1) Absence or non-conformity of an administrative document after 48hours;
- 2) False declaration or falsified documents;
- 3) Absence of the bid bond;
- 4) Presence of financial information in the technical or administrative bid;
- 5) Technical score below 75/100;
- 6) Omission of a quantified unit price in the financial bid.
- 7) Absence of a sworn statement of non-abandonment and non-default in past contracts during the last three years;

#### **14-2 Essential criteria**

Technical bids shall be evaluated based on the following criteria:

No.	Criteria	Scoring (points)
1	Presentation of bid;	3
2	References of the Technical Consulting Firm in the domain of electricity transmission and tariff modelling.	15
3	Qualifications and experience of key personnel	50
4	Proposed methodology and planning	25
5	Material and logistic resources	5
6	Financial capacity	2
TOTAL		100

#### **14-3 Evaluation of financial bids**

After examination of the conformity of administrative documents (phase 1) as well as technical evaluation (phase 2), only the financial bids of bidders whose technical bid has been declared admissible shall be evaluated and scored as follows:

$$SF = FM \times 100/F$$

SF = score on the amount of the bidder's financial bid;

FM = Estimated amount of the lowest bid;

MS = Estimated amount of the bidder.

A weighting shall be made between the technical and financial scores to obtain the final score N (technical and financial score) using the formula below:

$$N = [(75 \times \text{Technical Score}) + (25 \times \text{Financial Score})] / 100$$

#### **15. Validity of Bids**

Bidders shall be bound by their bids during a period of one hundred and twenty (120) days from the deadline scheduled for the submission of bids.

#### **16. Award**

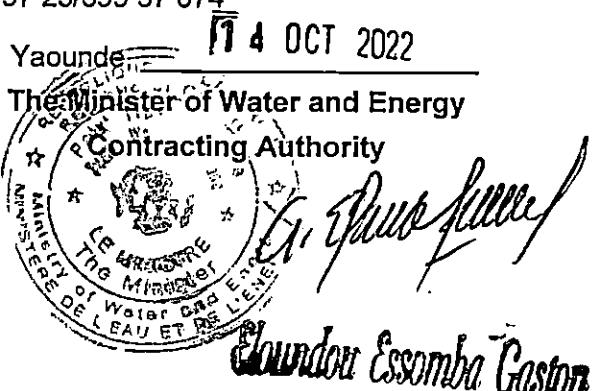
The Contracting Authority shall award the Contract to the bidder whose bid is the lowest, that is, the one with the best technical and financial score and in conformity with the provisions of the Tender File.

#### **17. Additional Information**

For any other additional information concerning the Tender File, interested companies can refer to the Department of General Affairs/ Public Contracts Service of MINSEE, Tel: 222 22 61 83 or the of Electricity Department .

#### **18. Denunciation**

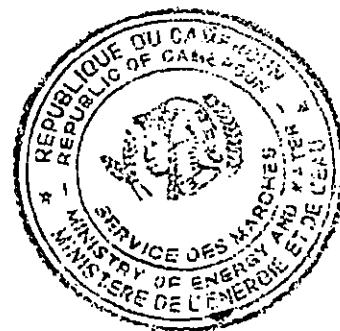
In case of any act of corruption, attempt of corruption or malpractices, please call or send an SMS to MINMAP at the following numbers: 673 20 57 25/699 37 074



#### **Copies:**

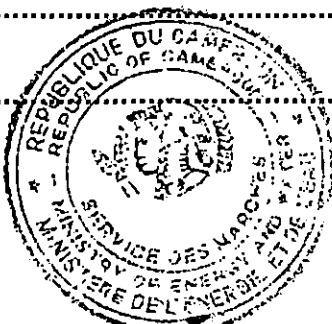
- MINMAP
- ARMP
- CIPM/MINEE
- MINEE/DEL
- DAG/SMP
- CHRONO/ARCHIVES/NOTICE BOARD

**PIECE 3 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES**  
**(RGAO)**



# REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

<b>1. Généralités.....</b>	<b>20</b>
<b>2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours .....</b>	<b>21</b>
<b>3. Etablissement des propositions .....</b>	<b>22</b>
<i>Proposition technique.....</i>	22
<i>Proposition financière.....</i>	23
<b>4. Soumission, réception et ouverture des propositions .....</b>	<b>23</b>
<b>5. Evaluation des propositions .....</b>	<b>24</b>
<i>Généralités.....</i>	24
<i>Evaluation des Propositions techniques.....</i>	24
<i>Ouverture et évaluation des propositions financières et recours.....</i>	25
<b>6. Négociations.....</b>	<b>25</b>
<b>7. Attribution du contrat .....</b>	<b>26</b>
<b>8. Publication des résultats d'attribution et recours.....</b>	<b>26</b>
<b>9. Confidentialité .....</b>	<b>27</b>
<b>10. Signature du marché .....</b>	<b>27</b>
<b>11. Cautionnement définitif .....</b>	<b>27</b>



## **1. Généralités**

1.1. L'Autorité Contractante sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la Lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

1.2. Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.

1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.

1.4. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.

1.5. Le Maître d'Ouvrage fournit les informations spécifiées dans les Termes de Référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.

1.6. Veuillez noter que :

i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d'ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que

ii. L'Autorité Contractante n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.

1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres Maîtres d'Ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'Ouvrage.

1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :

a. Aucune entreprise engagée par l'Autorité contractante pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission) ;

b. Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause 1.7.1 Ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

1.8. L'Autorité Contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, l'Autorité Contractante :

Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

ii. Se livre à des "mancœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

iii. "Pratiques collusives" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).

1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.

## **2. Eclaircissements, modifications apportées au DAO et recours**

2.1. Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAQ pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie ou courrier électronique à l'adresse de l'Autorité Contractante par ailleurs Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. L'Autorité Contractante donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.

2.2. À tout moment, avant la soumission des propositions, l'Autorité Contractante peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addendas sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. L'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.

2.3. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de l'Autorité Contractante.

2.4. Le recours doit être adressé au Ministère de l'Eau et de l'Energie avec copies à l'Autorité Contractante, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission.

Il doit parvenir au plus tard Cinq (05) jours avant la date d'ouverture des offres.

2.5. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

### **3. Etablissement des propositions**

#### **3.1. Les candidats sont tenus de soumettre**

Une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

#### **Proposition technique**

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

i. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation de l'Autorité Contractante, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;

ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;

iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;

iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;

v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaité que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Pièce 4) :

i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;

ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données,

- services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante (Tableau 4C) ;
- iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;
- iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;
- v. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;
- vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;
- vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;
- viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

### 3.5 La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

#### **Proposition financière**

3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.

3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.

3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la(s) monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).

3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. L'Autorité Contractante en rapport avec le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation.

#### **4. Soumission, réception et ouverture des propositions**

4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.

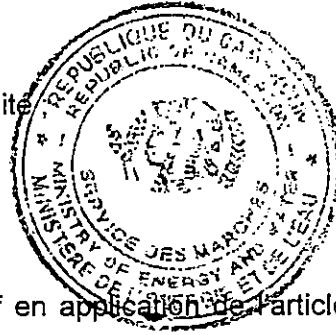
4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.

4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention " ORIGINAL " ou " COPIE ", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention " DOSSIER ADMINISTRATIF ", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention " PROPOSITION TECHNIQUE ", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE " et l'avertissement " NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE". Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :

- a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
- b. Si, le soumissionnaire retenu :
  - i. manque à son obligation de souscrire le marché, ou
  - ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RGAO ;
  - iii. refuse de recevoir notification du marché



4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

## **5. Evaluation des propositions**

### **Généralités**

5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions de l'Autorité Contractante vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

### **Evaluation des Propositions techniques**

5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous- critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.

5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, l'Autorité Contractante avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité Contractante dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télecopie ou courrier électronique.

### **Ouverture et évaluation des propositions financières et recours**

5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. L'Autorité Contractante dresse un procès-verbal de la séance.

5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires

5.8. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé de l'Eau et de l'Energie avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au para-graphhe 3.7.

5.10. En cas de sélection qualité coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; T + P étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché

5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité Contractante retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

### **6. Négociations**

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre l'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois.

Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence. L'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que le Maître d'Ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, l'Autorité Contractante entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, l'Autorité Contractante exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité Contractante et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, l'Autorité Contractante invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

## **7. Attribution du contrat**

7.1 Une fois les négociations menées à bien, L'Autorité Contractante attribue et publie les résultats.

7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifié dans le RPAO.

## **8. Publication des résultats d'attribution et recours**

8.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

8.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Ministre en charge de l'Eau et de l'Energie avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

## **9. Confidentialité**

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

## **10. Signature du marché**

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés concernée pour examen et adoption.

10.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

## **11. Cautionnement définitif**

11.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante le prestataire fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

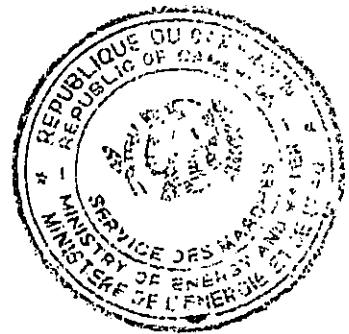
11.2. Le cautionnement définitif est de 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

11.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.



**PIECE 4 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES**  
**(RPAO)**



<b>Clauses du RGAO</b>	<b>Données particulières</b> Le Maître d’Ouvrage est le Ministre de l’Eau et de l’Energie. Nom du Maître d’Ouvrage bénéficiaire des prestations : <b>Le Ministre de l’Eau et de l’Energie</b>
1.1	Mode de sélection : qualité–coût.
1.2	<p>Les offres des soumissionnaires devront être répartis en quatre enveloppes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. L'enveloppe A contenant les Pièces administratives</li> <li>b. Enveloppe B contenant l'Offre technique</li> <li>c. L'enveloppe C contenant l'Offre financière</li> <li>d. L'enveloppe D contenant l'offre financière témoins</li> </ul> <p>L'ensemble des trois enveloppes (A, B, C) doit être ensuite placé dans une grande enveloppe portant la référence de l'appel d'Offres et celle D dans une enveloppe distincte.</p> <p><b>N.B : la non présentation de l'offre témoin à l'ouverture implique l'irrecevabilité de l'offres.</b></p>
1.3	<p><b>1.31 Nom, objectifs et description des missions :</b></p> <p>Réalisation des études de faisabilité en vue de la construction d'un poste 225/15KV à Logbaba et modélisation tarifaire en vue de la satisfaction de la nouvelle demande industrielle de la zone industrielle de Bassa.</p> <p>Le présente Dossier de Consultation des Entreprises a pour objet le recrutement d'un consultant pour la réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire (APS), et d'Avant-Projet Détailé (APD), de modélisation tarifaire ainsi que de la préparation des Dossiers d'Appel d'Offre (DAO) pour la construction d'un poste 225 / 15 KV à Logbaba en vue de la satisfaction de la nouvelle demande industrielle de la zone industrielle de Bassa. Les missions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mission 1 : collecte des données ;</li> <li>✓ Mission 2 : études de stabilité ;</li> <li>✓ Mission 3 : réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire du projet ;</li> <li>✓ Mission 4 : réalisation des études d'Avant-Projet Détailé du projet ;</li> <li>✓ Mission 5 : étude de l'extension du réseau de Distribution pour l'alimentation des industriels ;</li> <li>✓ Mission 6 : analyse financière et la modélisation tarifaire de la fourniture des Grands Comptes ;</li> <li>✓ Mission 7 : proposition de nouvelles approches tarifaires des Grands Comptes ;</li> <li>✓ Mission 8 : préparation des documents d'Appel d'Offre en vue de la sélection des entreprises en charge de la réalisation des travaux ;</li> <li>✓ Mission 9 : renforcement des capacités.</li> </ul> <p>L'ensemble des missions est reparti en un seul lot.</p> <p><b>1.3.2 L'évaluation des performances du consultant sera faite conformément aux indicateurs d'appréciation et dispositions du point XVII des TdRs.</b></p>
1.4	La mission comporte plusieurs phases : <b>Non</b> Conférence préalable à l'établissement des propositions : <b>non</b>
1.5	Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie au Téléphone +237 222 22 20 99 et une copie sera adressé au Ministère en charge des marchés publics.

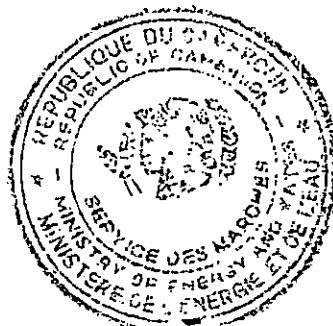
1.6	Le Maître d’Ouvrage met à la disposition du soumissionnaire, toute la documentation nécessaire à l’élaboration de son offre.
1.7	Le Maître d’Ouvrage envisage la nécessité d’assurer une certaine continuité pour les activités en aval : Non Les clauses du contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes : Disqualification pure et simple du ou des soumissionnaires concernés.
1.8	L’autorité Contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu’ils respectent les règles d’éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l’exécution de ce marché. En vertu de ce principe, l’autorité Contractante :
1.9	a) définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :  i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d’influencer l’action d’un agent public au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché, ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d’influencer l’attribution ou l’exécution d’un marché ; iii) "pratiques collusives" désignent toute forme d’entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l’autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ; iv) "pratiques coercitives" désignent toute forme d’atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d’influencer leur action au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché.  b) rejettéra une proposition d’attribution s’il en ressort que l’attributaire proposé est, directement ou par l’intermédiaire d’un agent, coupable de corruption ou s’est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l’attribution de ce marché.
2	Des éclaircissements peuvent être demandés <b>quatorze (14) jours avant la date de dépôt des offres.</b>
2.1	Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d’Appel d’Offres peut en faire la demande par écrit, télégramme, télécopie ou télex adressée au Ministère de l’Eau et de l’Energie avec copie à la Commission Interne de passation des Marchés placée auprès du MINEE.
3	<b>3.1 Etablissement des propositions</b> Les propositions doivent être soumises dans la (les) langue(s) suivante(s) : français ou anglais  i. Deux consultants figurant sur la liste restreinte peuvent s’associer : Non ii. mais un groupement de BET est admis

	<p>ii. Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :</p> <p><b>1 Chef de projet</b>, Ingénieur de Génie Electrique/MBA ou électrotechnicien ou électromécanicien (Bacc+5), ayant au moins 15 ans d'expérience dans les études et la construction des postes de transformation d'énergie de 225 kilovolts minimum ;</p> <p><b>1 expert Poste</b>, Ingénieur Génie électrique ou électrotechnicien Bacc+5, ayant au moins 10 ans d'expérience minimum dans des projets similaires à l'internationale et/ou dans la région Ingénieur spécialisé dans la conception de postes électriques aériens avec une connaissance approfondie sur les transformateurs et la maintenance des équipements de poste ;</p> <p><b>1 expert contrat</b>, Juriste de formation (BAC +3 ou plus en droit) ou Ingénieur Génie électrique/ électrotechnicien (BAC +5), Dix (10) ans d'expérience dans des projets similaires ; 10 ans d'expérience minimum avéré dans l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offre dans le domaine de l'électricité ;</p>
3.3	<p><b>1 Expert en modélisation financière</b>, Ingénieur financier, spécialiste en tarification (Bacc+5), 10 ans d'expérience minimum dans le domaine de la tarification et de vente d'énergie électrique. Devra modéliser les projections financières et analyser les différents scénarios de sensibilité.</p> <p><b>1 Expert en Web mapping</b>, Master en Géomatique, Informatique, Génie Logiciel, Système d'Information Géographique (SIG) spécialiste en Web-mapping (Bacc+5), ayant 10 ans d'expérience, spécialisée dans le domaine du Web mapping.</p>
	<p><i>N.B : un personnel spécialisé ne sera pris en compte que si toutes les pièces suivantes sont produites telles que citées ci-après : une copie certifiée conforme par l'Autorité Administrative du diplôme datant de moins de trois (03) mois et traduit en français ou en anglais, un curriculum vitæ avec photo récemment signé (moins de 03 mois) par le personnel spécialisé proposé et contresigné par le représentant du candidat habilité à soumettre la proposition, une Attestation de Disponibilité signée par le personnel spécialisé et le représentant du candidat habilité à soumettre la proposition. Le personnel inclura la preuve de son inscription dans l'ordre des ingénieurs de son pays pour les corps de métier qui en disposent. Pour les nationaux, l'Attestation de présentation de l'original du diplôme signée par l'autorité compétente. Chaque personnel devra également joindre le(s) contrat(s) signé(s) avec le(s) BET(s) justifiant son expérience dans les missions présentées dans son CV.</i></p>
3.4	<p>iii. La formation constitue un élément majeur de cette mission : Oui.</p> <p>Le Consultant devra prévoir une équipe de formateurs et proposer des formations sur la conception, l'exploitation, les techniques de maintenance et télé conduite des réseaux HT, la rédaction des contrats dans un marché d'énergie électrique aussi une formation sur l'étude de stabilité.</p>
3.5	iv. Autres renseignements à Fournir dans la proposition technique : Néant
3.6	Impôts : Le Consultant est assujetti aux impôts conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun

3.7	L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale : Oui
3.8	Les propositions doivent demeurer valides 120 jours après la date de soumission, soit jusqu'au :
4	<p><b>Soumission, réception et ouverture des propositions</b></p> <p>Les offres seront présentées en <b>sept (07) exemplaires</b> soit un <b>(01) original</b> et <b>sept (06) copies</b> marquées comme tels, selon le système double enveloppe.</p> <p>Les propositions des soumissionnaires seront déposées sous plis fermés, au <b>Ministère de l'Eau et de l'Energie, Commission Interne de passation des Marchés</b>, sis à l'immeuble du MINEE annexe 2 MVOG ADA, au plus tard le _____ à <b>14 heures</b>, contre récépissé.</p> <p>Les documents constituant l'offre seront placés dans quatre enveloppes distinguée dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'enveloppe A contenant les Pièces administratives</li> <li>➤ L'enveloppe B contenant l'Offre technique,</li> <li>➤ L'enveloppe C contenant l'offre financière,</li> <li>➤ L'enveloppe D contenant une copie de l'offre financière témoins.</li> </ul> <p>Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B, C, et D), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant la mention :</p> <p style="text-align: center;"><b>AVIS D'APPEL D'OFFRE INTERNATIONALE RESTREINT</b></p> <p style="text-align: center;">N° _____ /AOIR/MINEE/CIPM/2022 DU _____</p> <p style="text-align: center;"><b>POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS), D'AVANT-PROJET DETAILLE(APD), DE MODELISATION TARIFAIRES AINSI QUE DE LA PREPARATION DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRE (DAO) POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE 225/15 KV A LOGBABA EN VUE DE LA SATISFACTION DE LA NOUVELLE DEMANDE INDUSTRIELLE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE BASSA.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Maître d'Ouvrage : Le Ministre de l'Eau et de l'Energie</b></p> <p style="text-align: center;"><b>FINANCEMENT : Budget du Fonds de Développement du Secteur de l'Energie du MINEE, Exercices 2022 et suivants</b></p> <p style="text-align: center;"><b>« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».</b></p> <p>Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique (autre que le blanc).</p>



	<p><b>1. Enveloppe 1 : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée au taux envigueur ;</li> <li>b. Accord de groupement le cas échéant</li> <li>c. Le pouvoir de signature le cas échéant ;</li> <li>d. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et de Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois précédent la date de remise des offres ;</li> <li>e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;</li> <li>f. La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres d'un montant de <b>cent cinquante mille (150 000) Francs CFA</b> ;</li> <li>g. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de six Millions (6 000 000) francs CFA et d'une durée de validité de 150 jours délivré par une Banque de premier ordre ou une compagnie d'Assurance agréée par le Ministre des Finances ou une institution financière ayant une correspondance locale ;</li> <li>h. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;</li> <li>i. Une attestation de non redevance ou le K-BIS ;</li> <li>j. Une copie de son Registre de Commerce certifié ;</li> <li>k. Une Attestation de Soumission CNPS ;</li> <li>l. L'Attestation de capacité financière délivrée par un établissement bancaire agréé par le MINFI d'un montant supérieur ou égale à 80 millions FCFA pour le chef de file du groupement ou du BET évoluant seul.</li> </ul> <p><b>N.B : les justifications administratives ci-dessus doivent dater de moins de trois (03) mois et en cours de validité à la date de remise des offres.</b></p> <p><i>En cas de groupement d'entreprises, toutes les entreprises du groupement produiront chacune un dossier administratif complet à l'exception des pièces a, d, e et f qui sont produits par le mandataire.</i></p> <p>➤ Les Cabinets Internationaux produiront le K-BIS pour les pays où il est applicable, les pièces a,b,c,d,e,g et/ou toute pièce justifiant la domiciliation, les statuts du Cabinet, le Registre de Commerce et Immobilier et la situation fiscale.</p>
	<p><b>Enveloppe 2 : Le dossier technique contiendra les pièces ci-après visées dans le 3.4 du RGAO :</b></p>



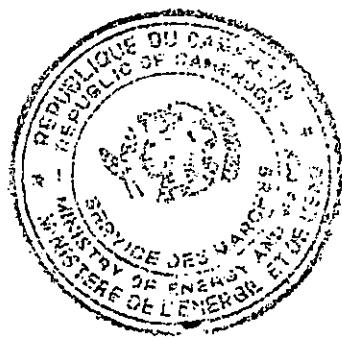
- i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau4.B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Candidat ;
- ii. Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être Fournis par le Maître d'Ouvrage (Tableau4.C) ;
- iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau4.D) ;
- iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau4.E) ;
- v. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau4.F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;
- N.B : un personnel spécialisé ne sera pris en compte que si toutes les pièces suivantes sont produites telles que citées ci-après : une copie certifiée conforme par l'Autorité Administrative du diplôme datant de moins de trois (03) mois et traduit en français ou en anglais, un curriculum vitæ avec photo récemment signé (moins de 03 mois) par le personnel spécialisé proposé et contresigné par le représentant du candidat habilité à soumettre la proposition, une Attestation de Disponibilité signée par le personnel spécialisé et le représentant du candidat habilité à soumettre la proposition. Le personnel inclura la preuve de son inscription dans l'ordre des ingénieurs de son pays pour les corps de métier qui en disposent. Pour les nationaux, l'Attestation de présentation de l'original du diplôme signée par l'autorité compétente. Chaque personnel devra également joindre le(s) contrat(s) signé(s) avec le(s) BET(s) justifiant son expérience dans les missions présentées dans son CV.**
- vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps nécessaire à l'accomplissement de la mission) justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux E et G) ;
- vii. Calendrier des activités (programme de travail) (Tableaux 4-8) ;
- viii. Une description détaillée de la méthode, de la formation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;
- ix. Toute autre information demandée dans le RPAO.

**N.B : Les références du Consultant ne seront prises en compte que si le candidat y joint les copies des premières et dernières pages du contrat et ces documents devront être claires et lisibles et ressortir clairement le nom du maître d'ouvrage, extrait du contrat, montant, PV de bonne fin et le lieu d'exécution.**

**Pour les moyens logistiques, joindre justificatifs d'acquisition (carte grise légalisée par le MINTRANSPORT), ou contrat de location avec carte grise légalisée. Concernant les autres matériels, produire les factures légalisées par une autorité administrative.**

## X. La Capacité financière

*Une description du chiffre d'affaires des marchés réalisées au cours des 03 dernières années assorties des justificatifs y afférents. Ou une Attestation de capacité financière délivrée par un établissement bancaire agréé par le MINFI d'un montant supérieur ou égale à 80 000 000 Fcfa.*



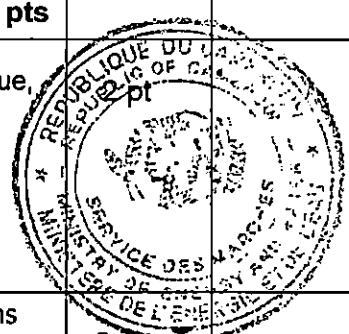
4.3	<p><b>3. Enveloppe3 : La proposition financière</b> contiendra les pièces ci-après visées au 3.6 du RGAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre de soumission de la proposition financière pour les marchés à paiement par prix forfaitaire</li> <li>• État récapitulatif des coûts</li> <li>• Ventilation des coûts par activité</li> <li>• Coût unitaire du personnel clé</li> <li>• Coût unitaire du personnel d'exécution</li> <li>• Ventilation de la rémunération par activité</li> <li>• Frais remboursables par activité</li> <li>• Frais divers pour les marchés à paiement par prix unitaire</li> <li>• Cadre du bordereau des prix unitaires</li> <li>• Cadre du détail estimatif</li> <li>• Cadre du sous détail des prix unitaires :           <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prix unitaire élémentaire (cf. 5.D. 5.E...etc.);</li> <li>2. Décomposition des prix unitaires ;</li> <li>3. Frais remboursables, le cas échéant.</li> </ol> </li> </ul>
4.3.1	<p><b>Date et heure de dépôt des offres :</b> Le Dossier administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumis au plus tard aux adresses, date et heure suivante : Service des marchés public du Ministère de l'Eau et de l'Energie, le _____ à 14 heures, heure locale.</p>
4.3.2	<p><b>Lieu, date et heure d'ouverture des plis :</b> Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverte par la Commission Interne de Passation des Marchés, (CIPM) auprès du MINÉE le _____ à partir de 15 heures, heure locale, en présence de l'observateur indépendant, des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et munis du justificatif de leur mandat et des représentants du Maître d'Ouvrage.</p> <p>Tout complément d'information à l'Autorité Contractante doit être envoyé à l'adresse suivante au moins 14 jours avant l'<b>ouverture des plis</b> :</p> <p><b>Ministère de l'Eau et de l'Energie</b>, Services des marchés Publics, BP 70 Yaoundé, Tél: 222 22 61 83.</p> <p>La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du MINÉE évaluera les propositions techniques sur la base des critères suivants</p> <p><b>Critères d'évaluation des offres :</b></p> <p>&gt; <b>Critères éliminatoires :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après 48 heures ;</li> <li>2) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;</li> <li>3) Absence de la caution de soumission ;</li> <li>4) Présence d'une information financière dans l'offre administrative ou technique;</li> <li>5) Note technique inférieure à 75/100 ;</li> <li>6) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;</li> <li>7) absence de la déclaration sur l'honneur du non abandon et de défaillance dans les marchés antérieurs au cours des trois dernières années.</li> </ol>

➤ Critères essentiels

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :

N°	CRITERES DE NOTATION	BARÈME	
		Note max	Note attribuée
<b>1</b>	<b>PRESENTATION DE L'OFFRE (03 pts)</b>		
	Pièces classées dans l'ordre annoncé par le sommaire	0.5pt	
	Intercalaires couleurs (avec sommaire de la partie)	0.5pt	
	Photocopie des pièces lisibles	1pt	
	Reliure	1pt	
	<b>Total 1 :</b>	<b>03</b>	
<b>2</b>	<b>REFERENCES DU BET (15 points)</b>		
<b>2.1</b>	<b>Références du BET dans le domaine de l'électricité (9 pts)</b>		
	<i>Nbre d'année activité du BET dans le domaine du transport de l'électricité (2pts) ; NB : nbre d'année ≥ 10 ans (2pts) onbre d'année ≤10 ans (1pts) moins de 2 ans (0pt)</i>	2pts	
	<i>Expérience générale du BET dans le secteur de l'électricité (production ; transport, distribution) relativement aux études d'APS, d'étude d'APD et d'élaboration de DAO ; de maîtrise d'œuvre, de supervision, ou Ingénieur du Propriétaire, (3 pts), soit 1 point par références présentées et contrats présentés. (03 références maximum) ;</i>	3pts	
	<i>Nombre de mandat exécuté dans les missions de conception des lignes de transport et poste de transformation 225 KV relativement aux études d'APS, d'étude d'APD et d'élaboration de DAO ; (4 points) (1 points par mandats présentés avec justificatifs maximum 04 mandats.</i>	4pts	
<b>2.2</b>	<b>Référence dans le domaine de la modélisation tarifaire de l'électricité :( 06pts)</b>		
	<i>Expérience générale dans le secteur de la tarification de l'électricité (02 pts), soit 1 point par références présentées, max deux références. ;</i>	2pts	
	<i>Nombre de mandat exécuté dans les missions de modélisation de la tarification pour les projets de production et transport de l'électricité. (4 points). (02 points par mandat avec contrats présentés) max deux références. ;</i>	4pts	
	<b>Total 2</b>	<b>15</b>	

QUALIFICATIONS ET COMPETENCES DU PERSONNEL CLE POUR LA MISSION (50 PTS)			
		<p><i>N.B : un personnel spécialisé ne sera pris en compte que si toutes les pièces suivantes sont produites telles que citées ci-après : une copie certifiée conforme par l'Autorité Administrative du diplôme datant de moins de trois (03) mois et traduit en français ou en anglais, un curriculum vitae avec photo récemment signé (moins de 03 mois) par le personnel spécialisé proposé et contresigné par le représentant du candidat habilité à soumettre la proposition, une Attestation de Disponibilité signée par le personnel spécialisé et le représentant du candidat habilité à soumettre la proposition. Le personnel inclura la preuve de son inscription dans l'ordre des ingénieurs de son pays pour les corps de métier qui en disposent. Pour les nationaux, l'Attestation de présentation de l'original du diplôme signée par l'autorité compétente. Chaque personnel devra également joindre le(s) contrat(s) signé(s) avec le(s) BET(s) justifiant son expérience dans les missions présentées dans son CV.</i></p>	
3.1	<b>Chef de projet (14 pts)</b>		
	Diplômes : Ingénieur de Génie Electrique/MBA ou électrotechnicien ou électromécanicien	Ingénieur de Génie Electrique/MBA ou électrotechnicien ou électromécanicien (Bacc+5)	3 pts
	Expérience générale :	Avoir au moins 15 ans d'expérience dans les études et la construction des postes de transformation d'énergie de 225 kilovolts minimum	3 pts
	Expérience spécifique : dans la gestion de projets similaires;	Avoir au moins effectué quatre projets similaires en tant que chef de projet (2 pts/mission)	8 pts
3.2	<b>Expert Poste : 12 pts</b>		
	Diplômes : Ingénieur Génie électrique ou électrotechnicien de conception ou Master d'Ingénieur	≥ BAC + 5 Ingénieur Génie électrique ou électrotechnicien de conception ou Master d'Ingénieur	3 pts
	Expérience générale :	Avoir au moins 10 ans d'expérience dans les projets d'électricité générale	3 pts
	Expérience spécifique : dans les projets similaires	Avoir au moins effectué trois projets similaires en tant qu'expert poste (2 pts/mission)	6 pts

	<b>3.3</b>	<b>Expert en contrat : 4 pts</b>		
		<b>Diplômes</b> : Juriste de formation ou Ingénieur Génie électrique/ électrotechnicien	Juriste de formation (BAC +3 ou plus en droit) ou Ingénieur Génie électrique/ électrotechnicien (BAC +5)	1 pt
		<b>Expérience générale</b> :	Avoir au moins 10 ans d' <b>expérience</b> dans l'élaboration des DAO pour projet similaires, ainsi que dans le suivi du marché, la gestion des contrats	1 pt
		<b>Expérience spécifique</b> : dans la dans les projets similaires	Avoir effectué au moins deux projets similaires en tant qu'expert contrat (1 pts/mission)	2 pts
	<b>3.4</b>	<b>Expert en modélisation Financière 13 pts</b>		
		<b>Diplômes</b> : Ingénieur financier, Master en économie ou finance, spécialiste en tarification	≥ BAC + 5 ou plus en économie/finance ou équivalent	2 pts
		<b>Expérience générale</b> :	Avoir au moins 10 ans d' <b>expérience</b> dans la simulation, la modélisation tarifaire et la vente d'énergie électrique	2 pts
		<b>Expérience spécifique</b> : dans la dans les projets similaires	Avoir au moins effectué trois projets similaires dans la modélisation tarifaire (3 pts/mission)	9 pts
	<b>3.5</b>	<b>Expert en Web mapping : 7 pts</b>		
		<b>Diplômes</b> : Master en Géomatique, Informatique, Génie Logiciel, Système d'Information Géographique (SIG) spécialiste en Web mapping	Master en Géomatique, Informatique, Génie Logiciel, Système d'Information Géographique (SIG) spécialiste en Web mapping (Bacc+5)	
		<b>Expérience générale</b> :	Avoir au moins 10 ans d' <b>expérience</b> dans le domaine du Web mapping.	2 pts
		<b>Expérience spécifique</b> : dans la dans les projets similaires	Avoir au moins effectué trois projets similaires dans la simulation et la modélisation tarifaire (1 pts/mission)	3 pts

		<b>Total 3</b>	50	
		<b>4. METHODOLOGIE ET PLANNING PROPOSEE (25 PTS)</b>		
4.1	<b>Approche technique et méthodologique (7 pts)</b>			
	Compréhension générale du dossier sur les prestations attendues	3 pts		
	Précisions de la description des activités	2 pts		
	Observations et suggestions sur les TDRs	2 pts		
4.2	<b>Planning de travail (3 pts)</b>			
	Proposition d'un planning de mobilisation des experts	1 pt		
	Planning d'exécution des prestations ( <i>diagramme de gestion de projet de type GANTT ou PERT</i> )	2 pts		
4.3	<b>Organisation de la mission (3 pts)</b>			
	Organigramme de la firme	1 pt		
	Liste des experts et plan d'intervention	2 pts		
4.4	<b>PROGRAMME DE FORMATION (8 pts)</b>			
4.4.1	Proposition d'un programme de formation détaillé sur les modules (lignes et poste, maintenance, suivi)	5 pts		
4.4.2	Formation pratique proposé	3 pts		
4.5	<b>Personnel technique et d'appui (4pts)</b>			
	Personnel technique et d'appui (juriste, secrétaire, comptable, informaticien.) : <i>1 pt/personnel +CV</i>	4 pts		
	<b>Total 4 :</b>			
5	<b>MOYENS MATERIEL ET LOGISTIQUES (5pts)</b> <i>sur présentation de la facture et cartes grises ou contrat de location certifié conforme)</i>			
5.1	Véhicules (0.25pt par véhicule)	1 pt		
5.2	Ordinateurs et photocopieurs	1 pt		
5.3	Logiciels d'ingénierie (simulation, calcul et dimensionnement des structures de transport de l'électricité), etc.)	1 pt		
5.4	Matériel de suivi et de contrôle (GPS, mégohmmètre, ...);	1 pt		
5.5	Matériel technique (génie civil, géotechnique, topographique) proposé;	1 pt		
	<b>Total 5</b>	05		
	<b>6. CAPACITÉ FINANCIÈRE</b>			

		<b>(2pts)</b>		
		Attestation de capacité financière délivrée par un établissement bancaire agréé par le MINFI d'un montant supérieur ou égale à 60 millions FCFA ;	1 pt	
		bilan financier des 03 dernières années assorties des justificatifs y afférents.	1 pt	
		<b>Total 6</b>	2	
	<b><u>Note Totale sur 100 pts :</u></b>			

### 3. Evaluation des offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées en fonction des critères ci-après :

$$SF = FM \times 100/F$$

SF= Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

FM= Montant évalué de l'offre la moins-disant ;

F = Montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = [(75 \times \text{Note Technique}) + (25 \times \text{Note Financière})] / 100$$

Le marché est attribué au candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé et invités aux négociations comme potentiel attributaire du marché.

Les négociations ont lieu à l'adresse suivante ; le cas échéant :

Immeuble abritant les services du Ministère en Charge des Marchés Publics à Yaoundé

Début de la mission : dès notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

#### Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la mieux-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

**N.B :** Pour la prise en compte des rabais consentis par les soumissionnaires, en vue de la correction de leurs offres financières :

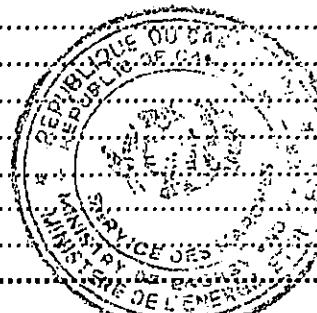
- le rabais présenté de manière manuscrite n'est plus accepté ;
- pour être admis, le rabais doit être mentionné en lettres et chiffres.

**PIECE 5 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES  
PARTICULIERES (CCAP)**



# CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

<b>Chapitre I: Généralités .....</b>	<b>44</b>
Article 1: <i>Objet du marché</i> .....	44
Article 2: <i>Procédure de passation du marché</i> .....	44
Article 3: <i>Définitions, attributions et nantissement</i> .....	44
Article 4: <i>Langue, loi et réglementation applicables</i> .....	44
Article 5: <i>Pièces constitutives du marché</i> .....	45
Article 6: <i>Textes généraux applicables</i> .....	45
Article 7: <i>Communication</i> .....	45
Article 8 : <i>Ordres de Service</i> .....	46
Article 9: <i>Marchés à tranches conditionnelles</i> .....	46
Article 10: <i>Matériel et personnel du prestataire</i> .....	46
<b>Chapitre II: Clauses financières.....</b>	<b>47</b>
Article 11: <i>Garanties et cautions (CCAG complété)</i> .....	47
Article 12 : <i>Montant du marché (CCAG complété)</i> .....	47
Article 13 : <i>Lieu et mode de paiement (CCAG complété)</i> .....	47
Article 14 : <i>Variation des prix</i> .....	48
Article 15 : <i>Formules de révision des prix</i> .....	48
Article 16 : <i>Formules d'actualisation des prix</i> .....	48
Article 17 : <i>Avances</i> .....	48
Article 18: <i>Règlement des prestations</i> .....	49
Article 19 : <i>Intérêts moratoires</i> .....	50
Article 20 : <i>Pénalités de retard</i> .....	50
Article 21: <i>Décompte final</i> .....	50
Article 22 : <i>Décompte général et définitif</i> .....	51
Article 23 : <i>Régime fiscal et douanier</i> .....	51
Article 24 : <i>Timbres et enregistrement des marchés</i> .....	51
<b>Chapitre III : Exécution des prestations.....</b>	<b>51</b>
Article 25: <i>consistance des prestations</i> .....	51
Article 26 : <i>Délais d'exécution du marché</i> .....	51
Article 27: <i>Obligations du Maître d'Ouvrage</i> .....	52
Article 28 : <i>Obligations du Prestataire</i> .....	52
Article 29 : <i>Assurances</i> .....	52
Article 30: <i>Programme d'exécution</i> .....	53
Article 31: <i>Agrément du personnel</i> .....	53
Article 32: <i>Sous-traitance</i> .....	53
<b>Chapitre IV : De la recette.....</b>	<b>54</b>
Article 33: <i>Commission de suivi et recette technique</i> .....	54
Article 34 : <i>Recette des prestations</i> .....	54
<b>Chapitre V : Dispositions diverses .....</b>	<b>54</b>
Article 35 : <i>Cas de force majeure</i> .....	54
Article 36 : <i>Résiliation du marché</i> .....	55
Article 37 : <i>Différends et litiges</i> .....	55
Article 38: <i>Edition et diffusion du présent marché</i> .....	55
Article 39 et dernier : <i>Entrée en vigueur du Marché</i> . .....	55



## **Chapitre I: Généralités**

### **Article 1 : Objet du marché**

Le présent marché a pour objet le recrutement d'un consultant en vue de la réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détailé (APD), de modélisation tarifaire ainsi que de la préparation des Dossiers d'Appel d'Offre pour la construction d'un poste 225/15 kV Logbaba en vue de la satisfaction de la nouvelle demande.

### **Article 2 : Procédure de passation du marché**

Le présent marché est passé après la procédure d'Appel d'Offres International Restreint en procédure d'urgence N°..... du .....

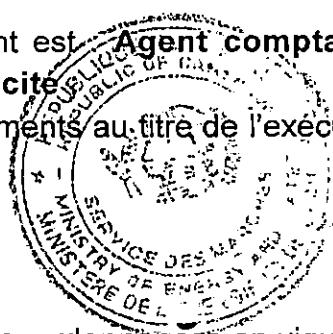
### **Article 3 : Définitions, attributions et nantissement**

#### **3.1. Définitions générales et attributions**

- Le Maître d'Ouvrage est : le Ministre de l'Eau et de l'Énergie ;
- Le Chef de Service du marché est : le Directeur des Affaires Générales du MINEE, ci-après désigné le Chef de Service. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels ;
- L'Ingénieur du marché est le Sous-Directeur du Suivi du Transport et de la Distribution de l'électricité. Il est responsable du suivi technique du marché ;
- La Maîtrise d'Œuvre du présent marché est exercée par la Commission de Suivi et de Recette Technique, à laquelle on peut adjoindre des invités en qualité d'experts techniques. Elle se réunit sur convocation du Maître d'Ouvrage pour la validation des prestations effectuées préalablement au paiement des décomptes, des documents provisoires sanctionnant la fin de chacune des missions ;
- Le prestataire est: .....;

#### **3.2. Nantissement**

- L'autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses est : **Le Ministre de l'Énergie et de l'Eau** ;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est : **Agent comptable du Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : **Le Directeur de l'Electricité**.



### **Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables**

- 4.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais ;
- 4.2. Le prestataire s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans \_\_\_\_\_

gain ni perte pour chaque partie.

## **Article 5 : Pièces constitutives du marché**

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
2. La soumission du prestataire et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux termes de référence finalisés ou description des services ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Les termes de référence ou description des services ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
6. Le projet d'exécution [*Insérer et indiquer, le cas échéant, les noms et références*] ;
7. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de services et de prestations intellectuelles mis en vigueur par arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 ;
8. Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché.

## **Article 6 : Textes généraux applicables**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. les textes régissant les corps de métier ;
2. la loi n°2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
3. la loi n°2018/012 du 11 juillet 2019 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
4. le décret N°2001/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
5. le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
6. le décret N°2020/497 du 19 Août 2020 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds de Développement du Secteur de l'Électricité ;
7. L'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;
8. l'arrêté N°0207/A/MINMAP/2018 du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de passation des Marchés auprès des départements ministériels et de certaines administrations publiques ;
9. La circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
10. la Circulaire N° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
11. la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
12. Les normes en vigueur ;
13. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

## **Article 7 : Communication**

Toutes communications au titre du présent Marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

- a. Dans le cas où l'entrepreneur est le destinataire : Monsieur (Madame).....BP..... Passé le délai de 15 jours fixé à partir à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaitre au Maître d'Ouvrage, au Chef de service son domicile, les correspondances seront adressée à la Mairie de : .....dont relève les travaux ;
- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage est destinataire : Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, BP :70 Yaoundé avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service, à l'Ingénieur, au Maître d'œuvre, le cas échéant.

#### **Article 8 : Ordres de Service**

8.1. L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé par Le Maître d'Ouvrage et notifié par Chef de Service du Marché, avec copie à l'Ingénieur du Marché.

8.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché, avec copie à l'Ingénieur du Marché.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier et sans incidence financière seront directement signés par le Chef Service du Marché et notifiés par l'Ingénieur du Marché.

8.4. Les Ordres de Service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifier par le Chef de Service, avec copie à l'Ingénieur du Marché.

8.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par les services de ce dernier au Cocontractant avec copie, au Chef de service, à l'Ingénieur du Marché.

8.6. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

8.7. Le Maître d'Ouvrage transmettra systématiquement une copie des Ordres de service au MINMAP et l'ARMP.

#### **Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles**

Sans objet.

#### **Article10 : Matériel et personnel du prestataire**

10.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de Service du marché. En cas de modification, le prestataire fera remplacer par un personnel de compétence (*qualifications et expérience*) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.



10.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 35 ci-dessous ou d'application de pénalités.

## Chapitre II : Clauses financières

### Article 11 : Garanties et cautions

#### 11.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif garantissant l'exécution intégrale des prestations sera constitué dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du Marché. Le cautionnement provisoire est libéré après constitution de ce cautionnement définitif.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3 %) du montant du Marché.

Le cautionnement définitif peut être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire installé sur le territoire camerounais et agréé par le MINFI.

Le cautionnement définitif sera restitué ou la caution bancaire le remplaçant libérée à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage, sur demande écrite du Cocontractant, à la réception provisoire des prestations.

#### 11.2. Cautionnement de retenue de garantie

Le Cautionnement ou la retenue de garantie n'est pas requis pour les marchés de services et de prestations intellectuelles.

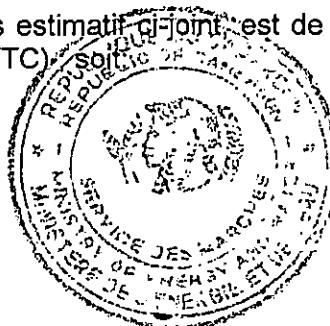
#### 11.3. Cautionnement d'avance de démarrage

Le cautionnement d'avance de démarrage sera restitué dès le remboursement de l'avance de démarrage. Il peut être effectué des restitutions partielles du cautionnement d'avance de démarrage. Au fur et à mesure du remboursement des avances, le Maître d'Ouvrage donnera la main levée de la partie de la caution correspondante, sur demande expresse du Prestataire.

### Article 12 : Montant du marché (CCAG complété)

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de \_\_\_\_\_ (en chiffres) \_\_\_\_\_ (en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC).

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA ;
- Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA ;
- Montant de la TSR et/ou l'AIR : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA ;
- Net à percevoir = HTVA-(TSR et/ou AIR) \_\_\_\_\_ F CFA.



### Article 13 : Lieu et mode de paiement (CCAG complété)

13.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au prestataire, dans les conditions indiquées dans le marché, le prestataire s'engage par les présentes à exécuter les prestations conformément aux dispositions du marché.

13.2. Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues de la manière suivante :

.. Pour les règlements en francs CFA, soit (montant en chiffres et en lettres), par crédit au \_\_\_\_\_

compte N° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du prestataire à la banque ; Pour les règlements en devises, soit (montant en chiffres et en lettres), par crédit au compte N° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du prestataire à la banque .

## **Article 14 : Variation des prix**

### **14.1. Les prix sont révisables.**

- a. Les acomptes payés à l'Entrepreneur au titre des avances ne sont pas révisables.
- b. La révision est « gelée » à l'expiration du délai contractuel, sauf en cas de baisse des prix.

### **14.2. Modalités d'actualisation des prix**

Sans objet

## **Article 15 : Formules de révision des prix**

Pour tenir compte des fluctuations économiques qui surviendraient avant la fin des travaux, il sera fait d'office application d'une révision des prix unitaires, par la formule:

- (a) La rémunération payée en devises aux taux indiqués sera ajustée tous les douze mois (le premier ajustement s'appliquant à la rémunération du treizième mois de l'année suivant la date du Contrat) par la formule ci-après :

$$R_f = R_{fo} \times \frac{I_f}{I_{fo}}$$

Dans laquelle  $R_f$  est la rémunération ajustée,  $R_{fo}$  est la rémunération payable sur la base des taux indiqués pour la rémunération payable en devises,  $I_f$  est la valeur de l'indice officiel des salaires d'Ingénieurs Conseils dans le pays dont la devise est la monnaie pour le mois considéré, et  $I_{fo}$  la valeur du même indice pour le mois de la date du Contrat.

- (b) La rémunération payée en monnaie locale sera ajustée tous les douze mois (le premier ajustement s'appliquant à la rémunération du treizième mois de l'année civile suivant la date du Contrat) par la formule ci-après :

$$R_l = R_{lo} \times I_l I_l$$

Dans laquelle  $R_l$  est la rémunération ajustée,  $R_{lo}$  la rémunération payable sur la base des taux indiqués à l'Annexe H pour la rémunération payable en monnaie locale,  $I_l$  est l'indice officiel des salaires au Cameroun pour le premier mois de la période pour laquelle l'ajustement est censé être effectué, et  $I_{lo}$  l'indice officiel des salaires dans le pays du Client pour le mois de la date du Contrat.

## **Article 16 : Formules d'actualisation des prix**

Sans objet

## **Article 17 : Avances**

- 17.1. Le prestataire peut prétendre à une avance de démarrage fixée à 20% du montant du



marché mais cette avance ne saurait conditionner le démarrage effectif des prestations. Elle sera cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des finances.

17.2. Le remboursement de l'avance visée ci-dessus est effectué par précompte sur les acomptes ou, éventuellement, sur le solde du cocontractant. Le remboursement de cette avance commence dès que le montant des prestations aura atteint quarante pour cent (40%) du montant du Marché. Il doit être terminé au plus tard lorsque le montant des prestations facturées atteint quatre-vingt pour cent (80%).

## **Article 18 : Règlement des prestations**

### **18.1. Constatation des prestations exécutées**

Avant le 30 de chaque mois ou lorsque la prestation est exécutée, le prestataire et l'Ingénieur établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les prestations réalisées et constatées pour chaque poste du bordereau au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.

### **18.2. Décompte mensuel ou forfaitaire**

Au plus tard le cinq (5) du mois suivant le mois des prestations, le prestataire remettra en sept (07) exemplaires à l'Ingénieur, deux projets de décompte provisoire mensuel (un décompte hors TVA et un décompte du montant des taxes), selon le modèle agréé et établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché, depuis le début de celui-ci.

Seul le décompte hors TVA sera réglé au prestataire. Le décompte du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre de Cellule mise en place par le Gouvernement.

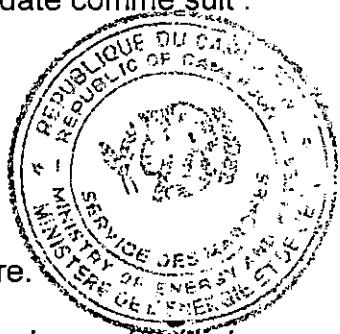
Le montant HTVA de l'acompte à payer au prestataire sera mandaté comme suit :

Partie Locale :

-97,8% versé directement au compte du prestataire ;  
-2,2% versé au trésor public au titre de l'IR dû par le prestataire.

Partie Etrangère :

-97 % versé directement au compte du prestataire ;  
-3 % versé au trésor public au titre de la TSR dû par le prestataire.



**NB :** taux à appliquer selon le type de groupement du prestataire, le cas échéant

L'Ingénieur disposera d'un délai de sept (7) jours pour transmettre au Chef de Service du Marché, les décomptes qu'il a approuvés de façon à ce qu'ils soient en sa possession au plus tard le 12 du mois.

Le Chef de Service dispose d'un délai de 15 jours maximum pour procéder à la signature des décomptes et leur transmission au comptable chargé du paiement.

Les décomptes en sept (7) exemplaires, seront présentés par le prestataire en francs CFA (ou en francs CFA et en devises le cas échéant) à l'Ingénieur accompagné d'une demande de paiement.

La demande de paiement doit faire apparaître le montant total du marché, le montant des

sommes déjà perçues, le montant de la facture concernée, ainsi que celui des remboursements effectués au titre de l'avance de démarrage.

Les versements d'acomptes interviennent dans les trente (30) jours à compter de la date de transmission au comptable compétent des constatations ouvrant droit à paiement.

En tout état de cause, aucun paiement ne peut être effectué si l'attachement correspondant n'a pas été établi.

#### Décompte général-État du solde

Après approbation du rapport final, le prestataire adresse au Maître d'Ouvrage une demande de solde sous forme de décompte général faisant apparaître la récapitulation des sommes déjà perçues ainsi que du solde à verser ; cette récapitulation constitue le décompte général.

Le paiement du dernier décompte est conditionné par la remise du rapport final par le prestataire au Maître d'Ouvrage, et l'acceptation par ce dernier, dudit rapport dans un délai de quinze (15) jours francs.

#### **18.3. Décompte d'avance de démarrage.**

L'avance de démarrage est payée sur présentation d'une simple demande adressée au Maître d'Ouvrage dans les conditions prévues à l'article 17.

#### **Article 19 : Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément aux articles 166 et 167 du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

#### **Article 20 : Pénalités de retard**

20.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000<sup>e</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000<sup>e</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendrier de retard au-delà du trentième jour.

20.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses pénalités de retard.

#### **Article 21 : Décompte final**

21.1 Après achèvement des prestations et dans un délai maximum de trente (30) jours après la date de réception provisoire, le prestataire établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des prestations effectivement réalisées qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

21.2. Le Chef de Service dispose d'un délai maximum de quinze (15) jours pour notifier le projet rectifié et accepté au Maître d'Œuvre.

21.3. Le prestataire dispose d'un délai maximum de sept (07) jours pour renvoyer le

décompte final revêtu de sa signature.

## **Article 22 : Décompte général et définitif**

22.1. Le Chef de Service dispose d'un délai de trente (30) jours pour établir le décompte général et définitif au prestataire.

Le Chef de Service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le prestataire et le Maître d'Ouvrage. Ce décompte est soumis au visa préalable du Ministère des Marchés Publics. Ce décompte comprend:

- Le décompte final;
- L'acompte pour solde;
- La récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le prestataire, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

22.2. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

## **Article 23 : Régime fiscal et douanier**

Le régime fiscal et douanier applicable dans le cadre du présent Marché est celui en vigueur au Cameroun au moment de la signature dudit Marchés.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

## **Article 24 : Timbres et enregistrement des marchés**

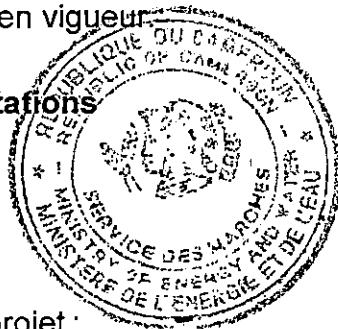
Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

## **Chapitre III : Exécution des prestations**

### **Article 25: consistance des prestations**

Dans le cadre de ce projet, le cabinet aura pour missions :

- collecte des données ;
- études de stabilité ;
- réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire du projet ;
- réalisation des études d'Avant-Projet Détailé du projet ;
- préparation des documents d'Appel d'Offre en vue de la sélection des entreprises en charge de la réalisation des travaux ;
- modélisation tarifaire et détermination du tarif à appliquer aux futures industries qui seront raccordées au nouveau poste 225/15 KV de Logbaba ;
- Renforcement des capacités.



### **Article 26 : Délais d'exécution du marché**

26.1. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de : **centre trente-cinq 135 jours**.

26.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations ou de celle fixée dans cet Ordre de Service.

### **Article 27: Obligations du Maître d'Ouvrage**

1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de Fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux sites des projets.

2. Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

### **Article 28 : Obligations du Prestataire**

1. Le prestataire exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.

2. Pendant la durée du marché, le prestataire ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.

3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le prestataire doit le signaler par écrit au Maître d'Ouvrage et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le prestataire pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maître d'Ouvrage auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement des fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

4. Le prestataire est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

A ce titre, les documents établis par le prestataire au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

5. Le prestataire est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maître d'Ouvrage.

6. Le prestataire ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendant six (6) mois, de Fournir des biens, prestations ou services destinés au Maître d'Ouvrage découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).

7. Le prestataire doit prendre en charge les frais professionnels et la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

8. Le prestataire ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minimums indiqués ci-après :

- Assurance des risques causés à des tiers par son personnel salarié en activité au travail, par le matériel qu'il utilise, du fait des prestations ;
- Assurance de sa responsabilité professionnelle du fait des prestations à la hauteur du montant de son contrat.

### **Article 30: Programme d'exécution**

Dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations, le prestataire soumettra, en cinq (05) exemplaires, à l'approbation du Chef de service le programme d'exécution des prestations, son calendrier d'exécution, son projet de Plan d'Assurance Qualité (PAQ) et son Plan de Gestion Environnementale, le cas échéant.

Ce programme sera exclusivement présenté selon les modèles fournis.

Deux (2) exemplaires de ces pièces lui seront retournés dans un délai de huit à quinze (15) jours à partir de leur réception avec :

- Soit la mention d'approbation " BON POUR EXECUTION " ;
- Soit la mention de leur rejet accompagnée des motifs dudit rejet.

Le Prestataire disposera alors de huit (8) jours pour présenter un nouveau projet. Le Chef de Service disposera alors d'un délai de cinq (5) jours pour donner son approbation ou faire d'éventuelles remarques Les délais d'approbation du projet d'exécution sont suspensifs du délai d'exécution.

L'approbation donnée par le Chef de Service n'atténuerait en rien la responsabilité du Prestataire. Cependant les prestations exécutées avant l'approbation du programme ne seront ni constatés ni rémunérés. Le planning actualisé et approuvé deviendra le planning contractuel.

Le Prestataire tiendra constamment à jour, un planning des prestations qui tiendra compte de l'avancement réel des prestations. Des modifications importantes ne pourront être apportées au programme contractuel qu'après avoir reçu l'accord du Chef service du Marché. Après approbation du programme d'exécution par le Chef service du Marché, celui-ci le transmettra dans un délai de cinq (05) jours à l'Autorité Contractante, sans effet suspensif de son exécution. Toutefois s'il est constaté des modifications importantes dénaturant l'objectif du marché ou la consistance des prestations, l'Autorité Contractante retournera le programme d'exécution accompagné des réserves à lever dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa date de réception.

### **Article 31: Agrément du personnel**

Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du Prestataire dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le Prestataire dont la qualification serait insuffisante.

### **Article 32: Sous-traitance**

La part maximale des prestations à sous-traiter est de 30% du montant du marché de base et de ses avenants.

## Chapitre IV : De la recette

### Article 33: Commission de suivi et recette technique

Avant la réception, le prestataire demande par écrit au Maître d’Ouvrage avec copie à l’ingénieur et à l’organisme payeur.

La Commission de Suivi et de Recette Technique est composée comme suit :

- le Maître d’Ouvrage ou son représentant, **Président** ;
- le Chef de Service du marché ou son représentant, **Membre** ;
- l’Ingénieur du marché, **Rapporteur** ;
- un Représentant de la SONATREL, **Membre** ;
- le Chef service des marchés Publics du MINEE ou son représentant, **Membre** ;
- un représentant du Ministre des marchés publics, **Observateur** ;
- L’agent chargé de la comptabilité matière du Fonds de Développement du Secteur de l’Electricité, **Membre** ;
- un représentant du MINTP, **Membre** ;
- Toutes personnes conviées par le Maître d’Ouvrage en raison de ses compétences, **Membre** ;
- un représentant de la société ENEO, **Membre** ;
- Le cocontractant ou son représentant, **Invité**.

Les membres de la commission sont convoqués par courrier dans un délai 10 jours avant la date de réception.

Elle se réunit au moins une fois/mois sur convocation du Maître d’Ouvrage pour la validation, préalablement au paiement des décomptes, des documents provisoires sanctionnant la fin de chacune des phases des missions.

Nb : Le PV sera valide s'il reçoit la signature des 2/3 des membres.

### Article 34 : Recette des prestations

Le suivi des prestations est fait quotidiennement par l’ingénieur du Marché qui dressera un rapport sur le déroulement des prestations.

La Commission de Suivi et de Recette Technique vérifiera la conformité des prestations par rapport aux missions assignées au Prestataire et décidera s'il y'a lieu ou non de valider celles-ci.

En cas de non-conformité, le Prestataire sera invité à lever les réserves émises par ladite Commission.

En cas de conformité, la Commission validera les prestations, il sera alors dressé un procès-verbal de validation signé sur-le-champ par les membres de la Commission et le Prestataire.

## Chapitre V : Dispositions diverses

### Article 35 : Cas de force majeure

Le prestataire ne sera pas exposé à la saisie de sa garantie d'exécution intégrale ou de bonne exécution, à des pénalités ou à la Résiliation du marché pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du marché est dû à un cas de force majeure.

L'expression « Force majeure » désigne un évènement échappant au contrôle du Prestataire, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels évènements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes du Maître d'Ouvrage au titre de la souveraineté de l'État, les guerres et révoltes, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.

En cas de force majeure, le Prestataire notifiera par écrit au Maître d'Ouvrage l'existence de celle-ci et ses motifs avant le quinzième jour qui a suivi l'évènement. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, du Chef de Service du Marché, le Prestataire continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de force majeure.

#### **Article 36 : Résiliation du marché**

Le marché peut être résilié conformément aux dispositions prévues aux articles 180, 181, 182, et 183 du décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un Ordre de Service ou arrêt injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- Défaillance du prestataire ;
- Non-paiement persistant des prestations.

#### **Article 37 : Différends et litiges**

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

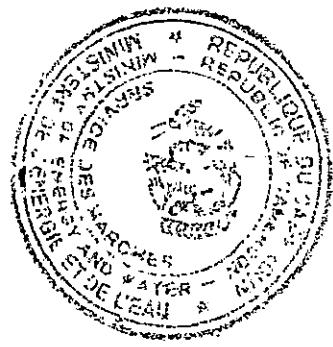
#### **Article 38: Edition et diffusion du présent marché**

Le présent marché sera édité par les services du Maître d'Ouvrage et Quinze (15) exemplaires diffusés par les soins du Cocontractant et fournis au Chef de Service des Marchés Publics.

#### **Article 39 et dernier : Entrée en vigueur du Marché.**

Le présent Marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Prestataire parce/dernier.





**PIECE 6: TERMES DE REFERENCE (TDR)**

## **1- Contexte et justification des prestations**

L'Etat du Cameroun au fil des dernières décennies a développé des zones industrielles dans la ville de Douala parmi lesquelles celles de la zone industrielle de Bassa. Les industries de cette zone sont alimentées en énergie électrique à partir des postes sources (90/15) de Bassa et de Logbaba (poste grands comptes).

Cependant, les besoins supplémentaires en électricité à l'horizon 2023 de certaines industries telles que Prométal, les Aciéries et Métafrique et d'autres entreprises sont évaluées à environ 40 MW supplémentaires.

Dès lors l'alimentation actuelle de ladite zone industrielle à partir du poste source « Grands Comptes » 90/15 KV ne sera pas en mesure de satisfaire les besoins en électricité sus cités. La satisfaction de ces besoins industriels a été anticipé par l'Etat dans la mesure où l'offre de production d'électricité dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS) sera renforcée par la mise en service définitive en mai 2022 de la centrale hydroélectrique de Memve'ele (211 MW) et la centrale hydroélectrique de Nachtigal (420 MW) en juillet 2024.

Cette demande industrielle dans la zone de Logbaba constitue une opportunité pour l'amélioration de l'équilibre financier du secteur de l'électricité à l'horizon 2024.

Dans l'optique de satisfaire et de sécuriser ladite demande dans la zone industrielle de Bassa, il est nécessaire de procéder à :

- \* l'extension du poste d'interconnexion 225/15 KV de Logbaba à Douala ;
- \* l'extension à partir d'un Jeu de Barre "Tampon", pour la reprise et l'alimentation des clients industriels et des charges latente convertibles ;
- \* la réalisation d'un model financier et d'analyse de rentabilité du Projet par la reprise des charges industrielles potentielles.

Le raccordement au réseau public de transport de l'électricité des industries lourdes qui pour la plupart du temps sont des grands comptes au titre de la loi régissant le secteur de l'électricité, il est important qu'une modélisation tarifaire soit également réalisée pour s'assurer que le coût de service soit facturé auxdites industries.

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Eau et de l'Energie lance un appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant en vue de la réalisation des études APS, APD, de la modélisation tarifaire ainsi que la préparation des DAO pour l'extension du poste d'interconnexion 225/90/15 KV de Logbaba à Douala.

Le financement de ces prestations sera supporté par le budget 2022 du Fonds de

## Développement du Secteur de l'Électricité (FDSE).

Pour se faire, cette étude devra :

- i. démontrer le choix technico-économique optimum du niveau de tension du poste industriel de Logbaba ;
- ii. définir les renforcements éventuels du réseau de transport du RIS induits par l'extension dudit poste ;
- iii. définir les configurations optimales pour le raccordement exclusif des industriels sur ce nouveau poste.

Compte tenu du nouveau contexte, le consultant réalisera l'étude sur la base du plan de production ci-après :

Période (2022-2026)	Cumul des Capacités (en MW)	Ouvrages énergétiques
Janvier-Mai 2022	1 500 MW	Situation de référence qui intègre la mise en service de la centrale hydroélectrique de Memve'ele en mai 2022
Août-2023	+60 MW	Mise en service du premier groupe de la centrale hydroélectrique de Nachtigal (420 MW)
Août-2024	+360 MW	Mise en service commerciale barrage de Nachtigal

### 1. Objectifs de l'étude

#### 1.1. Objectif des termes de référence

Les présents termes de référence sont établis en vue du recrutement d'un Consultant qualifié et compétent pour la réalisation des études préliminaires d'ingénierie, la préparation des dossiers d'appel d'offres relatifs à la construction d'ouvrages de transport d'électricité.

#### 1.2. Etendue des prestations

Les prestations consistent en la production des études d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détailé (APD) et en la préparation des Documents d'Appel d'Offres (DAO) (i) pour l'interconnexion entre le Réseau Interconnecté Sud (RIS) et le Réseau Interconnecté Nord (RIN), (ii) pour le renforcement de la desserte de l'Ouest et du Nord-Ouest et (iii) pour le renforcement de la desserte du Sud-Ouest.

Il sera donc attendu du Consultant (liste non exhaustive) :

- l'étude de l'extension du poste existant de Logbaba ;
- l'étude du raccordement des industriels et des capacités latentes ;
- l'analyse de la rentabilité financière du Projet.

### 2. Description des activités à réaliser

Dans le cadre de la réalisation des études d'extension du poste de Logbaba, le Consultant réalisera les prestations ci-après :

- la collecte des données ;
- l'études de stabilité ;
- la réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire du projet ;
- la réalisation des études d'Avant-projet Détailé du projet ;
- l'étude de l'extension du réseau de Distribution pour l'alimentation des industriels ;
- l'analyse financière et la modélisation tarifaire de la fourniture des Grands Comptes ;
- la proposition de nouvelles approches tarifaires des Grands Comptes ;
- la préparation des Documents d'Appel d'offre en vue de la sélection des entreprises en charge de la réalisation des travaux ;
- le renforcement des capacités ;

## **2.1. Collecte et examen des données**

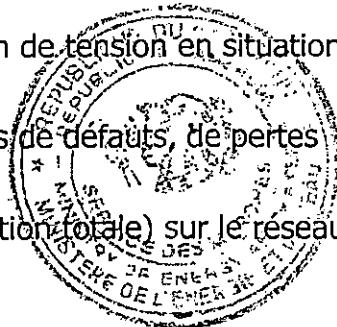
Le Consultant procédera à une revue documentaire pour extraire les principales données caractéristiques des systèmes électriques nationaux, les informations géographiques, ainsi que les caractéristiques socio-économiques de différentes localités traversées par lesdites lignes. La revue des études antérieures doit se faire en parallèle et analyser des données. Le Consultant effectuera une mission de collecte de données au Cameroun afin de collecter l'ensemble des documents et données nécessaires à la réalisation des études.

## **2.2. Etude de Stabilité**

## **2.3. Description des analyses**

Dans le cadre de l'étude de stabilité, le Consultant devra notamment considérer les impacts sur :

- La répartition de puissance sur le réseau (surcharges, plan de tension en situation normale et en cas de N-1) ;
- La stabilité du système du réseau (études dynamiques lors de défauts, de pertes de groupes de productions entre autre) ;
- L'évaluation des pertes en GWh/an (et en % de la production totale) sur le réseau actuel et pour les 3 échéances ;
- Les Courants de Court-Circuit dans les postes ;
- Le niveau de défaillance ;
- La sécurité du système ;
- L'enclenchement des ouvrages ;
- Le besoin de réserve primaire pour la stabilité de la fréquence.



Ces différents points de fonctionnement doivent être testés pour les périodes suivantes :

- a) Creux ;
- b) Pointe ;
- c) Saison sèche ;
- d) Saison humide.

Les types d'analyse technique à conduire dans le cadre de cette étude sur le périmètre décrit ci-avant seront de manière non- exhaustive et à structurer par le Consultant :

- analyse statique des réseaux
- analyse dynamique des réseaux
- analyse des courants de court-circuit
- analyse de la compensation réactive
- analyse du maximum transmissible
- analyse des interactions entre les infrastructures
- analyse de la fiabilité d'approvisionnement (N-1)
- toute autre analyse estimée nécessaire par le Consultant pour arriver à l'objectif de l'étude

Ces études devront être effectuées, définies et analysées selon les différents états caractéristiques de l'exploitation du réseau, à la pointe, au creux de charge, en saison sèche, en saison humide mais également dans d'autres situations d'exploitation jugées critiques.

Le consultant devra intégrer dans son étude de stabilité le plan de production actualisé à l'horizon 2026, en prenant en compte tous les paramètres qui influenceront la demande à savoir :

- l'alimentation de nouvelles zones industrielles à Douala et environs, Port autonome de Kribi ;
- l'utilisation d'ici 2025 par les industrielles de chaudières, fours et séchoirs électriques par les agro industries des villes de Douala, de Bafoussam et de Yaoundé. Cela pourrait accroître la demande industrielle de 400 MW supplémentaires;
- Interconnexion RIS-RIE d'ici mai 2022 ;
- la construction d'une ligne 400 KV Nachtigal-Bafoussam d'ici août 2024
- Interconnexion RIS-RIN d'ici 2025 ;
- Interconnexion Cameroun-Tchad d'ici 2026 ;
- Interconnexion avec le Nigéria en 2030 ;
- 300 000 nouveaux branchements 2019-2025.



## 2.4. Données de sortie

Sur la base des analyses conduites, le Consultant optimisera l'investissement en infrastructure de transport pour permettre l'extension du poste de Logbaba sur les

points suivants :

- L'optimum technico-économique pour ce poste 225/15 KV;
- La liste des renforcements éventuels sur le RIS et le RIN avec la confirmation (coûts et priorisation) et l'optimisation de la liste des investissements pour les lignes et les postes pour assurer la sécurité des réseaux RIS et RIN de la SONATREL et les interconnexions associées ;
- La confirmation de la date de Mise en Service des projets de Production ;
- La nécessité éventuelle d'équipement d'électronique de puissance d'appoint FACTS (SVC, shunt, etc.) pour contrôler la répartition des charges dans le réseau et la tension d'une part, puis assurer la stabilité dynamique des réseaux et améliorer la qualité de l'électricité d'autre part.

De plus le Consultant devra évaluer les pertes en GWh/an (et en % de la production totale) sur le réseau.

Dans le but de donner l'ensemble des éléments de décision, le Consultant présentera de manière compréhensive l'ensemble des avantages et inconvénients des différents scénarii (coûts, pertes, fiabilité, marge d'exploitation, maturité des technologies, risque d'interface...)

## **2.5. Logiciel d'analyse**

Pour assurer l'efficacité de cette étude de stabilité le prestataire devra avoir les outils nécessaires et qui sont compatibles avec ceux couramment utilisés dans le secteur de l'électricité notamment les logiciels GAP, DigiSilent Power Factory et PLS CADD One.

Le Consultant aura à charge de prévoir (i) la fourniture au MINEE des logiciels CAMELIA et CYMDIST dotés d'une licence d'un an. Lors de la phase études il devra prévoir les licences demo pour les apprenants d'une durée de trois mois.

Tous les modèles de simulation, les cartes, les diagrammes et la documentation technique préparés par le Consultant au cours de l'étude seront remis au MINEE.

## **2.6. Prise en compte des conclusions de l'étude de stabilité**

Les simulations et analyses du fonctionnement du système électrique vont être réalisées afin de s'assurer du fonctionnement et la stabilité du système électrique pour le poste 225/15 KV de Logbaba.

Le Consultant devra notamment considérer les résultats et conclusions de ces études pour la réalisation des études lignes, postes et SCADA. Il s'agit notamment :

- Des courants de Court-Circuit dans les postes ;
- Du besoin de réserve primaire pour la stabilité de la fréquence
- Des besoins en compensation (réactance, SVC, etc) et équipements d'électronique de puissance d'appoint (FACTS -Flexible Alternative Current Transmission System) pour contrôler la répartition des charges dans le réseau et la tension puis assurer la stabilité dynamique des réseaux et améliorer la qualité de l'électricité ;
- De l'optimisation du choix des conducteurs pour les nouvelles lignes de transport en fonction des pertes ; Le Consultant devra

adapter les spécifications des DAO en conséquence.

## **2.7. Etude d'Avant-Projet Sommaire (APS)**

Le Consultant réalisera les études d'Avant-projet Sommaire (APS) relatifs à l'extension du poste 225/15 KV de Logbaba. Les APS réalisés par le Consultant couvriront les études d'ingénierie permettant d'aboutir à une conception préliminaire des ouvrages de transport ainsi que les analyses permettant d'en vérifier la faisabilité technico-économique. Dans le cadre de la réalisation des études APS, les services à fournir par le Consultant couvriront les volets ci-dessous :

- La conception d'ingénierie préliminaire des liaisons et du poste 225/15 KV de Logbaba ;
- La préparation des schémas et des plans ;
- Le devis estimatif sommaire du coût du projet.

La conception d'ingénierie du poste sera effectuée selon les Standards au Cameroun. Le Consultant se rapprochera de la SONATREL pour s'assurer de la prise en compte de ces exigences pour les phases d'exploitation et de maintenance.

### **Extension du poste 225/15 KV de Logbaba**

Le Consultant réalisera les études d'ingénierie préliminaires du poste électrique 225/15 KV de Logbaba. Les études préliminaires permettront de déterminer les éléments de conception préliminaire et les spécifications sommaires des installations, des équipements et des travaux relatifs du poste 225/15KV de Logbaba. Le périmètre des équipements à prendre en considération s'étend aux équipements de téléconduite, de contrôle commande et de télécommunication nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation de ce poste. Le Consultant prendra en considération les règles d'exploitation et les besoins de maintenance de l'exploitant du réseau de transport du Cameroun.

Les éléments de conceptions préliminaires des postes incluront à minima :

- Les schémas unifilaires ;
- La vue en plan du poste avec les bâtiments ;
- Les coupes type des travées ligne et transformateur ;
- Les schémas auxiliaires ;
- Les conceptions préliminaires proposées devront prendre en compte à minima :
  - \*les normes internationales représentatives des bonnes pratiques d'ingénierie ;
  - \*les normes d'ingénierie en vigueur chez l'exploitant du réseau de transport du Cameroun ;
  - \*les conditions ambiantes (humidité, caractéristique des sols, niveau de pollution).
- Les conceptions préliminaires proposées devront répondre à minima les besoins techniques ci-dessous :
  - \*la capacité de transit des ouvrages ;
  - \*les conditions de couplage ;
  - \*les critères de fiabilité du réseau de transport ;

- \*la sûreté de fonctionnement ;
- \*l'optimisation des pertes ;
- \*les contraintes environnementales (bruits électriques et électromagnétiques, impact visuel, etc...);
- \*la sécurité des personnes et des biens.

## **SCADA**

Le consultant réalisera toutes les études en vue de :

- l'intégration du nouveau poste 225/15 KV au SCADA du RIS ;
- l'intégration des nouveaux points de comptage du nouveau poste 225/15 KV au système MMS ;
- l'intégration de toutes les nouvelles protections au système de collecte automatique de données de perturbographie ;
- l'intégration du nouveau poste 225/15 KV aux systèmes de télécommunication servant à la transmission des données SCADA et à l'exploitation du système électrique (réseau fibre optique, CPL, radiocommunications).

## **Devis estimatifs**

Le Consultant établira des devis estimatifs des travaux relatifs aux différents investissements. Les devis proposés couvriront à minima les coûts :

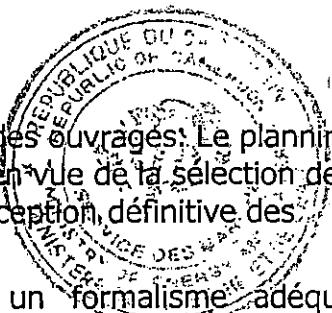
- De la fourniture des équipements ;
  - Des travaux de l'installation ;
  - D'exploitation et de maintenance. Les devis seront présentés par :
  - Sous-ensembles (liaison, postes, protection, communication, génie civil, etc...) ;
  - Par type de dépense.

Pour les sous-ensembles le Consultant proposera des devis aussi détaillés que possible. Les coûts totaux devront prendre en compte les résultats des études d'impact environnemental et social.

## **Planning de réalisation des ouvrages**

Le Consultant prépare un planning indicatif de réalisation des ouvrages. Le planning proposé devra couvrir les étapes allant de la consultation en vue de la sélection des entreprises en charge de la réalisation des travaux, à la réception définitive des ouvrages.

Les différents plannings devront être réalisés dans un formalisme adéquat (diagramme de GANTT ou PERT), à l'aide d'un logiciel approprié tel que MS PROJECT. Les plannings proposés devront prendre en compte les différents aspects du projet, qu'ils soient externes ou internes, pouvant impacter l'avancement des projets. En particulier, le planning prendra en compte tous les aspects liés aux procédures administratives en vigueur au Cameroun ainsi que toutes les procédures de concertation, consultation et information en lien avec l'évaluation des projets et l'acceptation définitive des travaux. De plus l'interaction entre les différents projets devra être pris en compte pour s'assurer de la cohérence.



## **2.8. Etude d'Avant-Projet Détailé**

### **Etude détaillée du site du poste 225/15 KV**

Le Consultant procèdera à l'étude détaillée qui comprendra les relevés topographiques en vue de la réalisation des plans qui seront intégrés dans le cahier de plans associé au Dossier d'Appel d'Offres.

L'étude détaillée des sites des postes comprendra aussi :

- L'identification des sites ;
- La présentation détaillée des routes, rues, édifices, plan d'eau et tout autre repère visible ;
- Les cartes d'implantation ;
- Les plans et schéma de profil.

Les principales cartes d'implantation du poste devront être réalisées à l'échelle 1 :10 000. Ces cartes devront faire ressortir :

- Les caractéristiques du relief ;
- Les détails des obstacles à une distance de 30 m de part et d'autre des sites des postes.

### **Analyses géologiques et géotechniques**

Le Consultant recueillera toutes les informations géotechniques et mènera des enquêtes géotechniques afin définir les informations minimales à préciser dans les Dossiers d'Appel d'Offres pour la construction des lignes et des postes. Il effectuera au minimum un sondage par tiers de lignes et par nature de sol et pour le poste au minimum 2 à 3 sondages par terrain homogène, selon l'étendue du poste, dont un sondage sur le lieu d'emplacement du transformateur et plus en cas de terrains variés. Ces données doivent permettent :

- De déterminer les caractéristiques des sols pour les postes et les lignes ;
- De classifier les différents sols rencontrés en 3 catégories (Bon, Mauvais, Intermédiaire) ;
- D'estimer la répartition de ces 3 classes de sol pour chaque tracé de ligne ;
- D'évaluer le type de fondation des pylônes associés à ces classes de sol.

### **Conception d'ingénierie détaillée**

Le Consultant réalisera les études de pré-dimensionnement de la ligne et du poste. Ces études d'ingénierie devront permettre (i) de finaliser les spécifications techniques des ouvrages (ii) de définir les quantités pour le bordereau des prix (iii) d'établir les fiches techniques de tous les équipements (iv) de préciser la définition des choix techniques standards pour les ouvrages sur le réseau de transport du Cameroun.

#### **Poste**

La conception détaillée des postes électriques comportera à minima :

- Les études de génie civil (massif, caniveaux, portail, clôture, fosse transformateur,

etc.);

- Les exigences fonctionnelles du bâtiment de contrôle et des autres locaux ;
- Le dossier des plans qui sera intégré au DAO dont le plan de masse ;
- Les dispositions constructives tels que la ventilation, les éclairages, la climatisation, détection et alarme, les unités auxiliaires ;
- La configuration et les caractéristiques (court-circuit, intensité nominale, etc.) des équipements des postes (transformateur, sectionneur, disjoncteur) qui seront définies dans les fiches techniques ;
- La définition du niveau des pertes des transformateurs ;
- Les caractéristiques des équipements de mesures (TC, TT, compteur, etc.) ;
- Les caractéristiques des équipements de télécommunication et de téléconduite ;
- Les différents protocoles d'échange et de communication ;
- Les caractéristiques et les fonctions des équipements de protection et de relais ;
- Les caractéristiques des équipements associés à l'électrification rurale, le cas échéant ;
- Liste des pièces de rechange et outils obligatoires dans les DAO ;
- Les standards applicables ;
- La définition des opérations de maintenance préventive et curative ;
- La confirmation de l'estimation budgétaire en fonction des quantités et des caractéristiques des sites qui seront définis dans le bordereau des prix.

Le Consultant fournira des diagrammes détaillés des systèmes de protection et de contrôle commande. Il indiquera sur les diagrammes les différentes possibilités de réglage des relais et automates y compris les modifications de réglage des équipements existant.

## **SCADA**

Le consultant analysera la mise en place d'un système SCADA dans le poste pour une exploitation locale de ceux-ci (CCN) et pour leur téléconduite via le dispatching du RIS.

Le Consultant réalisera toutes les études d'intégration du nouveau poste ainsi que ceux ayant fait l'objet d'extension au système SCADA existant (RIS) notamment dans les postes et au Centre de Conduite.

Une mission de collecte de données avec un expert en Télécom filière et équipement de poste, SCADA et exploitation d'une durée de deux semaines permettra d'évaluer les installations existantes et les besoins futurs. L'étendue globale des travaux définis dans le projet sera discutée, précisée et finalisée.

## **2.9. L'étude de l'extension du réseau de Distribution pour l'alimentation des industriels ;**

Le consultant réalisera une étude détaillée visant à la création des nouvelles ligne HTA, issues du jeu de barres tampon vers les clients industriels éligibles au

raccordement "Grand Compte". Le consultant ressortir, l'ensemble des schémas techniques nécessaires de mise en œuvre desdites lignes, ainsi que l'ensemble des protections mécaniques et automatiques nécessaires à leurs fonctionnalités. Le consultant réalisera un devis quantitatif et estimatif de l'extension du réseau moyenne tension en vue de la reprise des clients industriels ainsi que des différentes charges latentes potentielles répertoriées lors de la phase de collecte des données. Ces différents départs moyennes tensions seront donc réalisés conformément à l'optique de mise en œuvre des départs dédiés à des fins industrielles, dimensionnés sur la base des puissances actives et réactives estimées des différentes industries concernées.

## **2.10. L'analyse financière et la modélisation tarifaire de la fourniture des Grands Comptes ;**

Le consultant réalisera conformément à la législation et à la réglementation en vigueur du secteur de l'électricité, une analyse financière de la mise en œuvre du projet de construction d'un poste 225 KV à Logbaba, ainsi que de la reprise de clients industriels par extension du réseau HTA à partir du Jeu de Barre Tampon. Ladite analyse financière, devra pouvoir intégrer l'ensemble des coûts nécessaires à la mise en œuvre du projet à l'effet d'évaluer la rentabilité interne du projet d'une part et d'autre part de pouvoir étudier la contribution des industriels dans l'amélioration des revenus du secteur. Le consultant réalisera donc au terme de cette analyse un modèle financier permettant d'effectuer des simulations de sensibilité. Le modèle financier sera réalisé sous un format Excel et sera remis par le consultant au terme de son travail au MINEE et à la SONATREL. Le modèle financier sera réalisé en français et les devises seront en Franc CFA. En définitive le modèle financier réalisé par le consultant devra par ailleurs aussi intégrer et faire sortir un ensemble des paramètres financiers à l'instar, de la valeur actualisée nette (VAN) du taux d'amortissement des actifs et du temps de retour sur investissement etc.....

## **2.11. La proposition de nouvelles approches tarifaires des Grands Comptes ;**

Le consultant réalisera au terme de l'analyse financière une étude de benchmarking des nouvelles méthodes de tarification applicables aux Clients industriels au Cameroun, ces méthodes doivent permettre d'appliquer le coût de service de l'électricité aux différentes industries raccordées conformément à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le consultant en liaison avec l'agence de régulation (ARSEL) et le Ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE) analysera selon les bonnes pratiques du secteur une méthodologie de tarification adaptée et incitative pour l'ensemble des industries. L'étude économique, réalisée par le consultant doit pouvoir aussi permettre une analyse de la contribution à l'amélioration de l'équilibre financier du secteur de l'électricité, issue de la reprise des clients industriels répertoriés et consultés lors de la phase de collecte des données du consultant et des différentes charges latentes identifiées durant la phase diagnostic du Plan Directeur Secteur de l'Electricité.

## **2.12. La préparation des Documents d'Appel d'offre en vue de la sélection des entreprises en charge de la réalisation des travaux ;**

le consultant réalisera l'ensemble des dossiers d'appel d'offres international nécessaire à la passation du marché en vue de la réalisation de la construction du poste et de la reprise des clients industriels. L'ensemble des documents nécessaires à la passation du marché devront être remise en français et en anglais. Les différents DAO mentionnés seront réalisés strictement conformément aux règles applicables prévues dans le code des marchés publics en vigueur au Cameroun. Le consultant transmettra aussi au ministère en charge de l'énergie l'ensemble des fichiers numériques ayant permis l'élaboration des dossiers d'appel d'offre. Ces DAOs feront l'objet d'une revue pas l'équipe technique chargée du suivi des prestations du consultant lors des différentes phases de validation des livrables.

## **2.13. Renforcement des capacités ;**

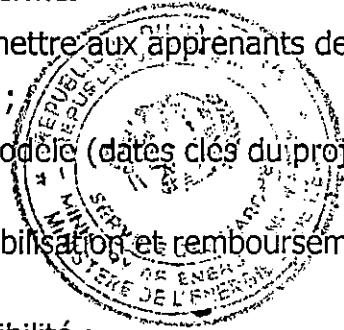
Le renforcement des capacités de dix (10) cadres du MINEE devra être assuré dans le cadre de l'étude de stabilité à réaliser par le consultant. Cette formation en français sera en continu durant les études et devra couvrir l'utilisation des logiciels retenus pour les études de réseau et l'analyse appliquée par le Consultant pour répondre aux exigences du présent cahier des charges.

L'objectif de ce transfert de connaissance est de permettre au MINEE d'avoir le niveau de compétence nécessaire pour qu'à terme le MINEE puisse remplir sa mission de planification du système électrique. Il permettra aussi de capaciter les participants à l'utilisation des modèles tarifaires.

Le Consultant devra dans son Offre Technique présenter sa proposition pour ce programme de renforcement avec des détails dudit programme. La proposition du consultant contiendra également l'approche et la méthodologie qu'il entend utiliser afin d'assurer le transfert de connaissances. Le programme de formation se fera sur deux volets :

### **2.13.1 Le volet technique, le programme de formation sera basé sur :**

- Le logiciel de calcul des réseaux (aspects théoriques et pratiques) ;
- Le logiciel de design des postes et lignes de transport ;
- La sélection des critères de planification ;
- Les meilleures pratiques pour l'intégration de la production (les énergies renouvelables) dans les modèles de planification à long terme.
- Le volet modélisation tarifaire, la formation devra permettre aux apprenants de:
  - Comprendre la logique de la construction d'un modèle ;
  - Savoir programmer les composantes essentielles du modèle (dates clés du projet, calculs des paramètres opérationnels,
  - Cascade des cash flows, tirages en fonds propres, mobilisation et remboursement de la dette, calcul des ratios,...) ;
  - Etre en mesure de faire l'analyse de scénarios de sensibilité ;
  - Circonscrire les éléments à risque du modèle ;
  - Identifier les éléments d'opportunités ;
  - Comprendre la faisabilité des projets.;



- Comprendre les risques opérationnels;
- Comprendre la marche à suivre pour l'atteinte des résultats ;
- Planifier plus efficacement les opérations de l'opérateur ;
- Minimiser de façon considérable le degré d'incertitude d'une prise de décision ;
- Mesurer les incidences des décisions sur les principaux indicateurs financiers d'un projet ;
- Quantifier le niveau de prise de risque associé aux variables importantes.

L'offre financière du Consultant intègrera les coûts connexes du programme y compris, mais sans s'y limiter, les coûts du transport, de la subsistance et de l'hébergement. Le Client ne sera pas responsable des coûts associés.

Les différents modules de formation auront lieu au siège du Consultant. Il est prévu un minimum de 1 mois de formation au siège et les ingénieurs suivront le Consultant durant les différentes phases de l'étude.

A l'issue de la formation, les cadres du MINEE devront être capable de :

- Modifier les entrées du modèle de simulation ;
- Concevoir et modéliser les ouvrages ;
- Modifier les configurations obtenues ;
- Analyser et interpréter les résultats ;
- Intégrer les évolutions du réseau ;
- Effectuer les calculs de réseaux tels que définis dans l'ensemble de la présente mission ;
- Maîtriser et pouvoir faire des simulations tarifaires dans un modèle.

Le Consultant proposera les modalités d'évaluation de la formation suivie. La validation de la formation sera effectuée par le Client sur la base de cette évaluation.



### **2.13.2 Formation sur le Système d'Information Géographique (SIG) et le Web Mapping.**

Afin de permettre au MINEE de disposer d'une cartographie dynamique des industries de la ville de Douala et pouvant être alimentées en électricité à partir du poste 225/30 kV de Logbaba, le consultant procèdera à la formation de dix (10) personnes du MINEE sur le Système d'Information Géographique (SIG) et le Web Mapping. Cette formation se déroulera sur une période de trois (03) semaines dans la ville de Douala.

#### **A. Contenu de la formation.**

La formation qui s'étendra sur trois (03) semaines (lundi à samedi) concerne les modules ci-après :

##### **➤ le webmapping :**

Les principes de base des S.I.G :

- définition, applications des S.I.G. ;

- modes de représentation des données (raster, vecteur) ;
- coordonnées et systèmes de projection.

SIG et INTERNET : les notions de base

- fonctionnement d'Internet ;
- les webservices : WMS et WFS ;
- panorama des techniques de mise en ligne de cartes.

L'apprentissage des langages du net

- HTML, AJAX, XML, CSS, Javascript, PHP.

**Remarque:** Les principes de base des S.I.G. et des langages du web seront plus ou moins développés en fonction du niveau des apprenants.

➤ **serveur de base de données :**

Conception et mise en place d'un serveur de bases de données en ligne

- principes de base ;

Conception et mise en place d'une base de données

- apprentissage de PostgreSQL ;

Les bases de données spatiales : PostGIS

- mise en place ;
- création/importation de données spatiales dans PostGIS ;

➤ **serveurs cartographiques :**

Les serveurs cartographiques :

- principes de fonctionnement ;
- installation et utilisation de MapServer et GeoServer;
- le couplage PostGIS/Serveur cartographique.

➤ **interface carto-web :**

OpenLayers et LeafLet :

- mode de fonctionnement ;
- création d'une interface cartographique web ;
- utilisation en lien avec un serveur cartographique (flux WMS, WFS).

➤ **projets :**

La réalisation de micro-projets S.I.G. web

- réflexion et mise en place par chaque stagiaire d'un site web cartographique ;
- les stagiaires peuvent traiter leurs propres données sur le matériel de IDGEO et avec l'appui technique des formateurs.

**B. Compétences acquises.**

A l'issue de cette formation, le personnel formé devra être capable :

- d'installer et utiliser un serveur cartographique ;
- d'avoir une vue d'ensemble des possibilités et des limites des solutions de webmapping ;
- de mettre en place un site web cartographique avec des solutions libres.

**N.B : Dans le cadre des formations sus mentionnées, le consultant devra fournir aux participants des Laptops dont les caractéristiques sont les suivantes :**

N°	Noms des fournitures	Quantités	Caractéristiques techniques minimales
1	Laptop	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Processeur minimum Intel Core i7-6500U</li> <li>- Fréquence du processeur (GHz) ≥ 2.50</li> <li>- Mémoire vive 8Go</li> <li>- Type de mémoire vive DDR3</li> <li>- Capacité de stockage principal 1To</li> </ul>

Le consultant devra par ailleurs s'assurer de l'acquisition pour chaque participant, des Logiciels d'ingénierie avec licence relatif au programme de formation proposé.

### 3. Livrables et rapports

#### 3.1. Documents à produire

La prestation du Consultant comprendra la préparation et la soumission, dans les délais fixés par les présents termes de référence, de tous les documents et rapports. Tous les documents et rapports devront être préparés en français. Ils seront soumis par le Consultant en version papier en 20 exemplaires et en version électronique dans un format compatible avec le logiciel MS WORD version 2003 ou postérieure.

Le Consultant soumettra à minima les rapports ci-dessous :

- Rapport de cadrage ;
- Rapport de collecte de données ;
- Rapport provisoire d'avant-projet sommaire ;
- Rapport définitif d'avant-projet sommaire ;
- Rapport provisoire d'avant-projet détaillé ;
- Rapport définitif d'avant-projet détaillé ;
- Modèle financier sur la rentabilité du Projet ;
- Une étude économique du Projet ;
- Dossier provisoire d'Appel d'Offres ;
- Dossier définitif d'Appel d'Offres.

Par ailleurs, le Consultant transmettra au Maître d'ouvrage un rapport d'avancement mensuel. Le rapport final d'avant-projet détaillé et le dossier d'appel d'offres y relatif.



#### 3.2. Rapport de démarrage

Une (01) semaine après le démarrage de la prestation, le Consultant soumettra au Client un rapport provisoire de cadrage. Le rapport présentera à minima :

- L'ensemble des dispositions prise par le consultant pour l'exécution des prestations;
- Le programme de travail ;
- Le calendrier d'exécution des études ;
- Les observations initiales éventuelles de Consultant ;
- Le programme de travail reprendra :
- la liste des prestations à fournir ;
- le nom des experts affectés à chaque tâche ;
- le nombre d'hommes-mois prévu sur le terrain et au siège du Consultant.

Le Calendrier d'exécution des études sera présenté par tâche et sous-tâche sous la forme d'un diagramme de gestion de projet de type GANTT ou PERT. Le calendrier d'exécution des études sera transmis séparément au format électronique compatible avec le logiciel de gestion de projet MS PROJECT version 2003 ou postérieure.

### **3.3. Rapport de collecte de données**

Deux semaines après la soumission du rapport provisoire de démarrage, le Consultant soumettra au Client un rapport de collecte de données. Le Consultant indiquera à minima dans le rapport de collecte de données :

- L'ensemble des données collectées dans l'optique de l'exécution des prestations ;
- L'analyse des données collectées et les observations initiales ;
- Les répercussions de la nature et de la complétude des données collectées sur l'exécution des prestations ;
- Les hypothèses et les données d'entrée pour la conduite des études ;
- Les critères de conception qui seront utilisés dans les études.

### **3.4. Rapport d'Avant-Projet Sommaire (APS)**

Six (06) semaines après la soumission du rapport provisoire de cadrage, le Consultant soumettra au client le rapport provisoire d'avant-projet sommaire. Le rapport provisoire d'Avant-Projet Sommaire comprendra un rapport de synthèse et un rapport principal.

Le rapport définitif d'avant-projet sommaire intégrera tous les commentaires et remarques du Client fait pendant la réunion de restitution. Le rapport définitif d'Avant-Projet Sommaire qui sera remis deux (02) semaines après le rapport provisoire (APS) devra être soumis sous une forme adéquate (avec page de garde et mise en forme soignée) conformément aux bonnes pratiques acceptables par le Client et les Agences internationales de Financement.

### **3.5. Rapport d'Avant-Projet Détailé (APD)**

Quatre (04) semaines après la soumission de l'APS final, le Consultant soumettra au

client le rapport provisoire d'APD qui comprendra un rapport de synthèse et un rapport principal.

Le rapport définitif d'Avant-Projet Détailé intègrera tous les commentaires et remarques du Client fait pendant la réunion de restitution. Le rapport définitif d'Avant-Projet Détailé qui sera remis trois (03) semaines après le rapport provisoire (APD) devra être soumis sous une forme adéquate (avec page de garde et mise en forme soignée) conformément aux bonnes pratiques acceptables par le Client et les Agences internationales de Financement.

### **3.6. Modèle financier de rentabilité interne du Projet**

Quatre (04) semaines après la soumission de l'APS final le Consultant soumettra au client le un modèle financier de simulation de la rentabilité du Projet. Le model final sera remis au même moment que l'APD final après validation par le client dans les mêmes délais que l'APD.

Le Modèle financier définitif intègrera tous les commentaires et remarques du Client fait pendant la réunion de restitution. Le rapport définitif devra être soumis sous une forme adéquate (avec page de garde et mise en forme soignée) conformément aux bonnes pratiques acceptables par le Client.

### **3.7. Rapport d'étude économique de l'impact du Projet sur l'équilibre financier du Secteur**

Après la soumission du modèle financier, le Consultant soumettra au client une étude économique de l'analyse de l'amélioration de l'équilibre financier du secteur par la mise en œuvre du Projet.

L'étude économique définitive qui sera soumise une (01) semaine après le rapport final du model financier intègrera tous les commentaires et remarques du Client fait pendant la réunion de restitution. Le rapport définitif de l'étude devra être soumis sous une forme adéquate (avec page de garde et mise en forme soignée) conformément aux bonnes pratiques acceptables par le Client et les Agences internationales de Financement.

### **3.8. Dossiers d'Appel d'Offres**

Deux (02) semaines après l'APD final, le Consultant remettra les Dossiers d'Appel d'Offres nécessaires à la sélection des entreprises en charge de la réalisation des travaux de construction des ouvrages.

Les documents d'appel d'offres devront être rédigés selon le Dossier Type d'Appel d'offres du code des marchés en vigueur au Cameroun.

Les Dossiers d'Appel d'Offres comportera les 3 parties suivantes : PREMIÈRE PARTIE – PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

Section I. Instructions aux soumissionnaires (IS) Section II. Données particulières de l'appel d'offres Section III. Critères d'évaluation et de qualification Section IV. Formulaires de soumission

Section V. Pays Eligibles

Section VI. Règles de la Banque en matière de Fraude et Corruption

## **DEUXIÈME PARTIE – SPECIFICATIONS DES TRAVAUX**

Section VII. Spécifications et plans

### **TROISIÈME PARTIE – MARCHÉ**

Section VIII. Cahier des clauses administratives générales (CCAG) Section IX. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) Section X. Formulaires du Marché

De plus, le Consultant devra s'assurer que les clauses de sauvegarde environnementale et sociale issues du PGES soient bien intégrées dans les documents d'Appel d'Offres.

## **4. Modalités de mise en œuvre de la mission**

### **4.1. Agence d'exécution**

Le MINEE sera en charge du suivi de l'exécution des prestations mentionnées dans les présents TdRs. Elle assurera l'information du Consultant pendant l'exécution de la prestation.

### **4.2. Interlocuteurs du Consultant**

La Direction de l'Électricité sera l'interlocuteur du Consultant pour toutes les questions en rapport avec l'exécution de la prestation.

### **4.3. Durée et calendrier de l'étude**

La durée d'exécution des prestations est de 4,5 mois. Consultant proposera dans sa proposition technique un calendrier détaillé pour l'exécution des prestations.

A titre indicatif, le calendrier ci-dessous est proposé :



Etapes clés	Echéances
Notification de l'ordre de service de démarrage des prestations	T0
Rapport de Cadrage	T0 + 1 Semaine
Rapport de collecte de données	T0 + 3 Semaines
Rapport APS provisoire et Rapport d'étude des capacités Industrielles potentielles	T0 + 7 Semaines
Rapport APS final et Rapport d'étude des capacités Industrielles potentielles	T0 + 9 Semaines
Rapport APD Provisoire et Modèle financier de la	T0 + 13 semaines

rentabilité interne du Projet	
Rapport APD Final et Etude économique sur l'équilibre financier du Projet	T0 + 16 Semaines
Dossier d'appel d'Offre et Proposition des Pistes de financement du Projet et méthode de Tarification des Grands Comptes	T0 + 17 Semaines
Validation du DAO et prise en compte des dernières observations	T0 + 18 Semaines



#### 4.4. Profils du personnel-clé pour la mission

Pour les besoins des études, le Consultant est tenu de mobiliser les experts clés ci-dessous :

N°	Expert	Qualification	Expérience
1	Chef de projet	Ingénieur de Génie Electrique/MBA ou électrotechnicien ou électromécanicien (Bacc+5)	ayant au moins 15 ans d'expérience dans les études et la construction des postes de transformation d'énergie de 225 kilovolts minimum
2	Expert Poste	Ingénieur Génie électrique ou électrotechnicien Bacc+5	10 ans d'expérience minimum dans des projets similaires à l'internationale et/ou dans la région Ingénieur spécialisé dans la conception de postes électriques aériens avec une connaissance approfondie sur les transformateurs et la maintenance des équipements de poste
3	Expert contrat	Juriste de formation (BAC +3 ou plus en droit) ou Ingénieur Génie électrique/ électrotechnicien (BAC +5)	10 ans d'expérience minimum avérée dans l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offre dans le domaine de l'électricité ainsi que les projets similaires
4	Expert en modélisation financière	Ingénieur financier spécialiste en tarification (Bacc+5)	10 ans d'expérience minimum dans le domaine de la tarification et de vente d'énergie électrique Devra modéliser les projections financières et analyser les différents scénarios de sensibilité ; - Devra rédiger les notes de proposition aux instances de décision ; - Devra contribuer à la capitalisation et au transfert d'expérience au sein de l'équipe dans les secteurs d'intervention ; - Appui aux personnels sur site pendant la construction.
5	Expert en Web mapping	Master en Géomatique, Informatique, Génie Logiciel, Système d'Information Géographique (SIG) spécialiste en Web mapping	10 ans d'expérience, spécialisée dans le domaine du Web mapping.

#### **4.5. Obligations du Consultant**

L'Autorité Contractante se réservera, pendant toute la durée des prestations de refuser ou de faire remplacer tout personnel dont les capacités techniques ou les comportements sont jugés inadéquats.

#### **4.6. MOYENS MATERIELS ET SUIVI DU PROJET PAR L'ADMINISTRATION**

- Moyens matériel**

Le Maître d'œuvre mettra en place tous les moyens matériels et logistiques nécessaires au bon accomplissement de sa mission notamment les véhicules pick up ; les ordinateurs de bureaux, les imprimantes et copieurs, les logiciels de simulation réseau etc. Un matériel ne sera pris en compte que si son justificatif est présenté (carte grise, facture.)

- Suivi du projet par l'administration**

Le maître d'ouvrage mettra en place une commission de recette technique pour le suivi des travaux du consultant.

Le Consultant devra acquérir 05 laptops pour le personnel du MOA avec les logiciels de planification installés.

#### **4.7. SECRET PROFESSIONNEL**

Le consultant est tenu au respect du secret professionnel pendant et après sa mission.

#### **4.8. RESPONSABILITES**

Le consultant est responsable la réalisation des études relatives au projet de construction du poste de Logbaba 225/15 KV, de la modélisation tarifaire et de l'élaboration du DAO. L'approbation finale de tous les documents par l'Autorité Contractante ne dégage pas sa responsabilité vis-à-vis des éventuelles erreurs.

### **5. Participation**

La mission est restreinte aux Bureaux d'étude restreints, spécialisés dans ces types de prestations disposant d'une solide expérience dans les secteurs de lignes électriques HTB, HTA et poste de transformation ainsi que dans la modélisation financière.

Les Bureaux d'étude restreints devront avoir une expérience reconnue en Afrique et posséder une maîtrise parfaite du français ou de l'anglais, comme langue de travail.

La mission est restreinte aux Bureaux d'Ingénieurs restreints disposant (ou ayant, entre autres qualités) :

- Une compétence établie dans les lignes électriques HTB, HTA et poste de transformation;

- Une expérience avérée dans le montage de grands projets similaires ;
- Une expérience établie dans les études relatives aux projets de lignes électriques HTB, HTA et poste de transformation;
- Une compétence avérée dans la modélisation financière et tarifaire des projets dans le secteur de l'électricité ;
- Une solide expérience sur la formation et le transfert de compétences ;

## **6. Démarrage de la mission**

La Mission débutera dès que le gouvernement aura choisi son Consultant, signé le contrat correspondant à la Mission et délivré l'Ordre de Service de démarrer les prestations.

## **7. Collaboration et partenariat**

Le consultant devra travailler en parfaite collaboration avec toutes les parties. Le consultant devra également désigner au sein de son équipe, un correspondant identifié qui sera l'interlocuteur privilégié du gouvernement, assurant si nécessaire l'intermédiaire avec les autres membres du consultant.

## **8. Méthodologie**

D'une manière générale, le consultant devra préciser la méthodologie qu'il se propose d'utiliser, pour la conduite de cette Mission. Il en précisera le déroulement par phases ainsi que les étapes à soumettre au Maître d'ouvrage. Il devra en particulier apporter une proposition précise sur la manière dont il prévoit mener les différentes phases de la Mission.

Il devra indiquer la liste complète des ingénieurs clés et experts qui devraient participer à la Mission. Les curriculums vitae pour personnel clé, une explication sur le rôle qu'ils doivent y jouer et le temps estimatif qu'ils doivent y passer doivent aussi être présentés.

Il précisera l'organisation et le planning qu'il entend donner à son équipe en termes de coordination. Les moyens de communication avec le Consultant peuvent être :

- Le Téléphone ;
- Le Courriel ;
- Le Fax ;
- Le Courier express
- Les rencontres et réunion de travail



Ces échanges se feront suivant un planning préétabli ou de manière ponctuelle en fonction de l'urgence.

## **9. Participation aux réunions de travail**

Le Consultant sera invité à participer à de nombreuses réunions de travail. Seront indiqués au Consultant, l'objet de la réunion, les participants et tout document en lien avec la réunion.

## **10. Durée de la mission**

Les durées des prestations du consultant est de 18 semaines

Le consultant proposera dans sa proposition technique un calendrier détaillé pour l'exécution des prestations par mission.

L'intervention du personnel du cabinet commencera dès la notification par l'Autorité Contractante de l'ordre de service de commencer les prestations. Elle est définie par le CCAP.

Dans tous les cas, il est demandé au consultant une disponibilité pour répondre à tout moment aux sollicitations du Maître d'Ouvrage, ceci du début jusqu'à la fin de la mission.

### **11. Droits de propriété et publicité des projets**

Le Maître d'Ouvrage conserve la pleine propriété des prestations et des documents produits par le Maître d'œuvre conformément aux dispositions législatives et réglementaires sur la propriété artistique et intellectuelle.

### **12. Evaluation de la performance du cabinet**

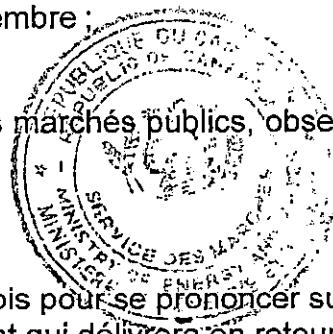
La performance du cabinet sera noté au regard des spécifications de son contrat suivant le barème ci-après :

<b>A : INSTALLATION (30 points)</b>	
<i>Indicateur d'appréciation</i>	<i>Notes max</i>
1. Délai d'enregistrement (15 j / notification du marché)	2
2. Délai de mise en place de la caution (15 j / notification du marché)	2
3. Délai de mise en place des assurances (20 j / notification du marché)	2
4. Délai pour l'élection du domicile (15 j / notification du marché)	2
5. Délai de présentation du programme d'action (15 j / notification de l'ordre de service de commencer les prestations)	2
6. pertinence du programme d'action	3
7. Délai de mobilisation du chef de Projet (7 j / notification de l'ordre de service de commencer les prestations)	2
8. Conformité du chef de projet avec l'offre	2
9. Délai de mobilisation des experts (5j / notification de l'ordre de service de mobilisation)	2
10. Conformité des experts proposés avec l'offre	2
14. Délai de remise du rapport de cadrage (7j/après délivrance OS)	4
15. pertinence du rapport rapport de cadrage	5
<b>B. : EVALUATION DU CABINET PENDANT L'EXECUTION DES TRAVAUX (70 points)</b>	
Rapport de collecte de données (T0 + 3 Semaine)	5
Délai soumission Rapport APS provisoire T0 + 7 Semaine)	6
Délai soumission Rapport d'étude des capacités Industrielles potentielles (T0 + 7 Semaine)	5
Délai soumission Rapport APS final potentielles (T0 + 9 Semaine)	7
Rapport d'étude finale des capacités Industrielles potentielles (T0 + 9	6

Semaine)	
Délai soumission Rapport APD Provisoire i (T0 + 13Semaine)	7
Délai soumission Rapport Modèle financier de la rentabilité interne du Projet (T0 + 13Semaine)	5
Délai soumission Rapport APD Final (T0 + 16 Semaine)	6
Délai soumission Rapport Etude économique sur l'équilibre financier du Projet (T0 + 16 Semaine)	7
Délai soumission du Dossier d'appel d'Offre et Proposition des Pistes de financement du Projet et méthode de Tarification des Grands Comptes (T0 + 18 Semaine)	8
Délai soumission Proposition des Pistes de financement du Projet et méthode de Tarification des Grands Comptes (T0 + 18 Semaine)	8

L'évaluation sera jugée satisfaisante lorsque le Cabinet aura obtenu au moins 70% du total des critères d'évaluation de sa performance. Dans le cas où ce taux est inférieur à 70%, il sera considéré comme un défaut d'exécution et sera sanctionné par une pénalité de 1/100<sup>e</sup> du montant TTC. Le suivi de cette performance et la recette technique des prestations du Cabinet seront assurés par la commission de suivi et de recette technique mis en place conformément à l'article 81 du décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés publics et composée de:

- 12.1. le Maître d'Ouvrage ou son représentant, Président ;
- 12.2. le Chef de Service du marché ou son représentant, membre ;
- 12.3. l'Ingénieur du marché, Rapporteur ;
- 12.4. un Représentant de la SONATREL, Membre ;
- 12.5. le Chef service du marché du MINEE,
- 12.6. un représentant (DGMI, du Ministre des marchés publics, observateur) ;
- 12.7. un représentant du MINTP, Membre
- 12.8. un représentant d'Eneo.



Cette commission, se réunit au moins une fois/mois pour se prononcer sur la validation des rapports soumis par le Consultant qui délivrera en retour un procès-verbal de réception des rapports.

Nb) il convient de dire un PV sera valide s'il reçoit la signature des 2/3 des membres

Pour des raisons techniques ou spécifiques, le Maître d'ouvrage peut faire appel toute expertise dans le cadre de cette commission de recette technique.

Les frais de fonctionnement de la Commission de suivi et recette technique sont supportés par le maître d'ouvrage ou par le Fonds.

#### I. Obligation de réserve et de discréption

Le prestataire qui à l'occasion de l'exécution du contrat, a reçu communication à titre confidentiel de renseignement, documents ou objets quelconques, est

tenu de maintenir cette communication confidentielle. Dans le cas contraire, Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit de résilier le marché aux torts du prestataire comme prévu dans le code des marchés Publics de 2018.

Les documents, plans, rapports, etc., établis par le prestataire au titre de l'exécution du contrat sont propriétés du Maître d’Ouvrage. Ils ne peuvent être publiés ou communiqués à des tiers sans autorisation du Maître d’Ouvrage.

## **II. Indépendance à l'égard de l'entreprise (ou des entreprises) contrôlé(es)**

Pendant l'exécution du présent contrat, le prestataire s'interdit d'effectuer pour le compte d'une entreprise dont il a à contrôler les travaux au titre de ce contrat, toute prestation en rapport avec les travaux contrôlés.

Le prestataire a la responsabilité décennale prévue par le code civil en ce qui concerne les ouvrages d'art.

## **III. Documents**

Le prestataire fera un inventaire de tous les documents mis à sa disposition et ceux produits au cours de sa mission pour les besoins de contrôle. Ces documents dont il aura la garde, devront être restitués à la fin du marché. Ils doivent être considérés comme confidentiels et utilisés comme tels. Election de domicile

Le prestataire fait élection du domicile dans un lieu proche de la zone de réalisation de ses prestations, les frais de fonctionnements y afférents étant à sa charge.

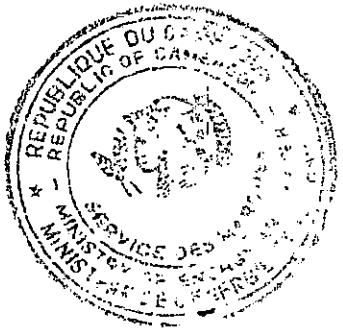
Il est, en outre tenu de se faire enrégistrer dans la collectivité locale décentralisée territorialement compétente.

## **VI. Obligation de l'Administration**

Elle facilitera l'obtention auprès des administrations et organismes compétents, des informations et renseignements dont le prestataire pourrait avoir besoin.



**PIECE 7: PROPOSITIONS TECHNIQUES TABLEAUX TYPES**



4.1. Lettre de soumission de la Proposition Technique

4.2. Références du Candidat

4.3. Observations et suggestions du Candidat sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être Fournis par le Maître d’Ouvrage

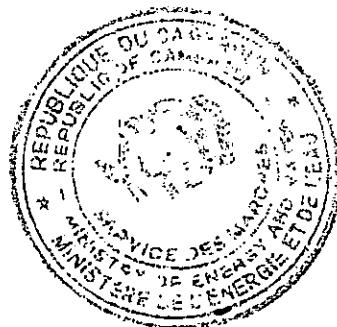
4.4. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission

4.5. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres

4.6. Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé

4.7. Calendrier du personnel spécialisé

4.8. Calendrier des activités (programme de travail)



#### **4.1.Lettre de soumission de la proposition technique**

*[Lieu, date]*

À: *[Nom et adresse de l'Autorité Contractante]*

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour *[titre des services]* conformément à votre Dossier d'Appel d'Offres en date du *[date]* et à notre proposition. Nous vous soumettons par les présentes notre Proposition Technique *[ préciser le(s) lots, le cas échéant]*.

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité de la proposition, c'est-à-dire avant le *[date]*, nous nous engageons à négocier sur la base du personnel proposé ici. Notre proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du contrat.

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues

. Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité:

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat: Adresse:



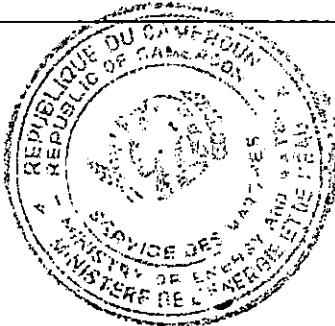
## 4.2.

## Références du Candidat

Services rendus pendant les [indiquer le nombre de 1 à 5] dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission:	Pays:
Lieu:	Personnel spécialisé Six, ni par votre société/organisme (profils):
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission:
Adresse:	Nombre de mois de travail; Durée de la Mission:
Délai:	
Date de démarrage : Date d'achèvement: (mois/année) (mois/année)	Valeur approximative des services (en francs CFA HT):
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels:	Nombre de mois de travail de spécialistes Fournis par les prestataires associés:
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe):	
Descriptif du projet:	
Description des services effectivement rendus par votre personnel:	
Nom du candidat: _____	

*Produire justificatifs*



**4.3. Observations et suggestions du consultant sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être Fournis par le Maître d’Ouvrage.**

Sur les termes de référence: 1.

- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Sur les données, services et installations devant être Fournis par le Maître d’Ouvrage: 1.

- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

**4.4. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission**



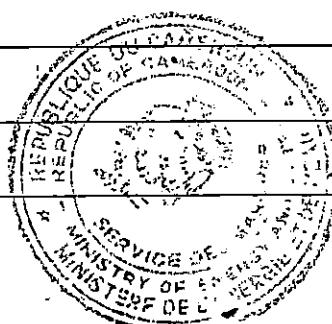
#### **4.5. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres**

##### **1. Personnel technique / de gestion**

Nom	Poste	Attributions

##### **2. Personnel d'appui (siège et local)**

Nom	Poste	Attributions



## 4.6. Modèle de Curriculum Vitae (CV) du personnel spécialisé proposé

Poste: .....

Nom du Candidat: .....

Nom de l'employé: .....

Profession: .....

Diplômes: .....

Date de naissance: .....

Nombre d'années d'emploi par le Candidat : ..... Nationalité: .....

Affiliation à des associations/groupements professionnels: .....

Attributions spécifiques: .....

### Principales qualifications:

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles. A ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en précisant la date et le lieu.]

### Formation:

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

### Pièces Annexes :

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
- Attestation de disponibilité

### Expérience professionnelle:

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

### Connaissances informatiques:

[Indiquer, le niveau de connaissance]

### Langues:

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, sans pour concerner la langue lue/écrite/parlée.]

### Attestation:

Je soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Date: .....

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

Nom de l'employé: .....

Nom du représentant habilité: .....

## 4.7.

**Calendrier du personnel spécialisé**

Nom	Poste	Rapports à Fournir/activité	Mois (sous forme de diagramme à barres)												Nombre de mois
															Sous-total(1)
															Sous-total(2)
															Sous-total(3)
															Sous-total(4)

Temps plein: \_\_\_\_\_

Temps partiel: \_\_\_\_\_

Rapports à Fournir: \_\_\_\_\_ Durée des activités: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

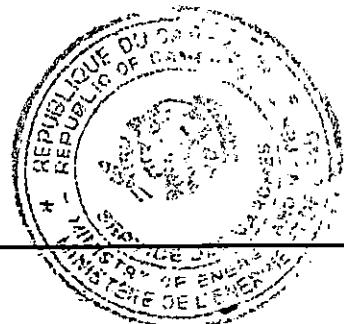
Nom:

---

Titre:

---

Adresse:



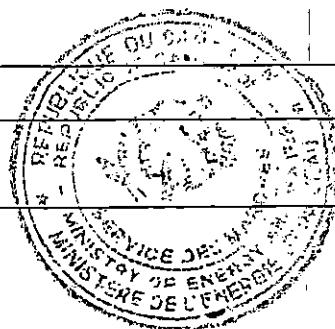
#### 4.8. Calendrier des activités (programme de travail)

##### A. Préciser la nature de l'activité

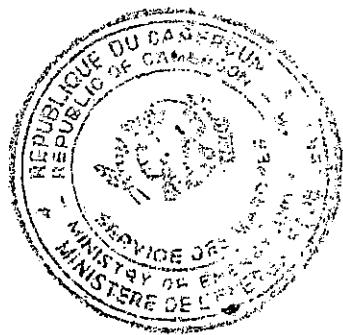
	[Mois à compter du début de la mission]											
Activité (tâche)	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	OCT	Novembre	Décembre

##### B.Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
1.Rapport initial	
2. Rapports d'avancement a. Premier rapport d'avancement b.Deuxième rapport d'avancement	
3. Projet de rapport final	
4. Rapport final	



**PIECE 8: PROPOSITIONS FINANCIERES TABLEAUX TYPES**



### **Note relative à la proposition financière**

Les prestations faisant l'objet d'un marché sont réglées, soit par des prix forfaitaires appliqués à tout ou partie du marché quelles que soient les quantités, soit par des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées: est forfaitaire tout prix qui rémunère le titulaire pour un ensemble de prestations, un ouvrage ou une partie d'ouvrage, tel que défini dans le marché.

La fixation d'un prix forfaitaire est imposée dès lors que les prestations sont bien définies au moment de la conclusion du marché.



- 5.1. Lettre de soumission de la proposition financière *pour les marchés à paiement par prix forfaitaires*
- 5.2. Etat récapitulatif des coûts
- 5.3. Ventilation des coûts par activité
- 5.4. Coût Unitaire du Personnel Clef
- 5.5. Coût Unitaire du Personnel d'Exécution
- 5.6. Ventilation de la rémunération par activité
- 5.7. Frais remboursables par activité
- 5.8. Frais divers *pour les marchés à paiement par prix unitaires pour les marchés à paiement par prix unitaires*
- 5.9. Cadre du Bordereau des prix unitaires
- 5.10. Cadre du détail estimatif
- 5.11. Cadre du sous-détail des prix unitaires
  1. Prix unitaires élémentaires (cf.5.4.;5.5.;...etc);
  2. Décomposition des prix unitaires;
  3. Frais remboursables, le cas échéant.



## 5.1. Lettre de soumission de la proposition financière

[Lieu, date]

À: [Nom et adresse de l'Autorité Contractante]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour [titre des services conformément à votre Avis d'Appel d'Offres n° [à indiquer] en date du [date] et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres ainsi que le(s)lot(s)et la clef de répartition francs CFA/devise, le cas échéant]. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à [montant(s) en lettres et en chiffres].

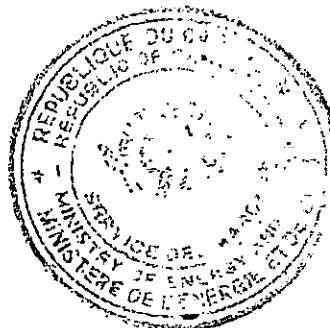
Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

Nous savons que vous n'êtes tenu/tenue d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

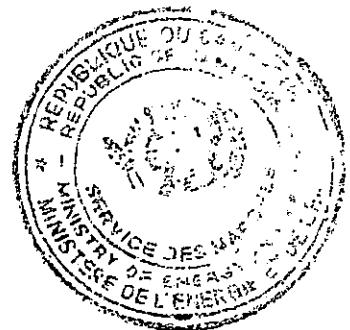
Signature du représentant habilité: Nom et titre du

signataire: Nom du Candidat : Adresse:



**5.2.****Etat récapitulatif des coûts**

Coûts	Monnaie(s)	Montant(s)
Sous-total		
Impôts, droits, taxes, et autres charges fiscales		
Montant total de la Proposition financière		

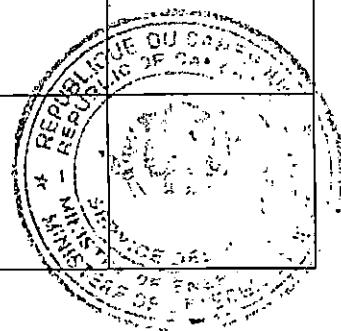


### 5.3. Ventilation des coûts par activité

Activité no:	Activité no:	Description:
Composantes du prix Rémunération	Monnaie(s)	Montant(s)
Frais remboursables		
Frais divers		
Sous-total		

### 5.4. Coûts unitaires du personnel clé

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel
1				



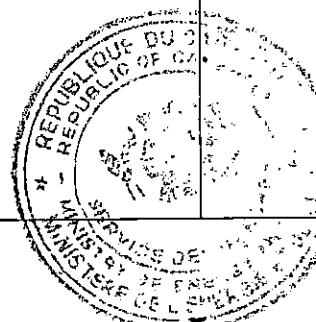
## 5.5. Coûts unitaires du personnel d'exécution

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel

## 5.6. Ventilation de la rémunération par activité

Activité N°: \_\_\_\_\_ Nom: \_\_\_\_\_

Noms	Poste	Apport Rémunération taux de change	Montant
Personnel permanent			
Personnel local			
Consultants ex			



## 5.7. Frais remboursables par activité

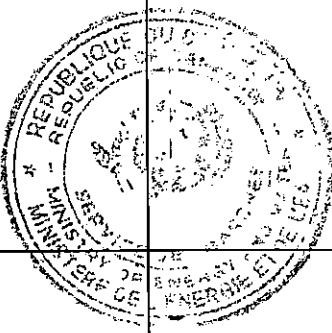
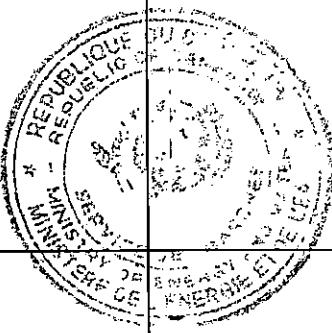
Activité N°: \_\_\_\_\_ Nom: \_\_\_\_\_

	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
	Voyages aériens internationaux Frais de voyage divers Indemnité de subsistance Frais de transport locaux Loyers de bureaux /logement/ Services de bureau (NA) <b>Total général</b>	Par voyage Par voyage Par jour			

## 5.8. Frais divers

Activité No:Nom: N°	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1.	Frais de communications entre et (téléphone, fax, e-mail)				
2.	Rédaction, reproduction de rapports				
3.	Consommables et matériels de bureau et officiels				
4.	Formation personnel MOA				
5.	Total général				

## 5.9. CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Poste	Unité	P.U. en CHIFFRES (F CFA HTVA et, en devises, le cas échéant)	P.U. en LETTRES (F CFA HTVA et, en devises, le cas échéant)
1	<b>Chef de projet (Ingénieur de Génie Electrique/MBA ou électrotechnicien ou électromécanicien)</b> Ce prix couvre la totalité des frais relatifs à l'expert Chef de Mission Profil conformément aux spécifications des TDR Ces charges comprennent : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacement, les frais de communication, les frais généraux, les impôts, les bénéfices et toutes sujétions.	Homme/jour		
2	<b>Expert Poste (Ingénieur Génie électrique ou électrotechnicien)</b> Ce prix couvre la totalité des frais relatifs à l'expert Poste Profil conformément aux spécifications des TDR Ces charges comprennent : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacement, les frais de communication, les frais généraux, les impôts, les bénéfices et toutes sujétions.	Homme/jour		
3	<b>Expert contrat, juriste ou spécialiste en contrat</b> Ce prix couvre la totalité des frais relatifs à l'expert Contrat Profil conformément aux spécifications des TDR Ces charges comprennent : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacement, les frais de communication, les frais généraux, les impôts, les bénéfices et toutes sujétions.	Homme/jour		
4	<b>Expert en modélisation financière</b> Ce prix couvre la totalité des frais relatifs à l'expert en modélisation financière Profil conformément aux spécifications des TDR Ces charges comprennent : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacement, les frais de communication, les frais généraux, les impôts, les bénéfices et toutes sujétions.	Homme/jour		
5	<b>Expert en Web mapping</b> Ce prix couvre la totalité des frais relatifs à l'expert en Web mapping	Homme/jour		

	Profil conformément aux spécifications des TDR Ces charges comprennent : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacement, les frais de communication, les frais généraux, les impôts, les bénéfices et toutes sujétions.		
6	<p><b>Personnel d'appui Technique</b> Ce prix rémunère les charges liées au personnel d'Appui Technique pendant toute la durée de la mission. Il concerne notamment : les ingénieurs et Techniciens d'Appui, le Personnel de Manutention, l'ensemble des équipes techniques nécessaires à l'accompagnement des activités des experts.</p> <p>Il couvre pour ce personnel : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les bénéfices et toutes sujétions.</p> <p>Le BET devra préciser la constitution de ce personnel selon son organisation, et en préciser les détails (qualité, nombre et temps d'intervention), conformément au tableau joint dans le présent DAO.</p>	FF	
7	<p><b>Personnel d'appui Administratif</b> Ce prix rémunère les charges liées au personnel d'Appui administratif pendant toute la durée de la mission. Il concerne notamment : le Responsable administratif, la secrétaire, le Chauffeur, l'agent de liaison, le comptable, Informaticien, le personnel de sécurité et autre personnel.</p> <p>Il couvre pour ce personnel : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les bénéfices et toutes sujétions.</p> <p>Le BET devra préciser la constitution de ce personnel selon son organisation, et en préciser les détails (qualité, nombre et temps d'intervention), conformément au tableau joint dans le présent DAO.</p>	FF	
	<b>FRAIS REMBOURSABLE PAR ACTIVITE</b>		
8	Mobilité du personnel : <input type="checkbox"/> Entretien véhicules <input type="checkbox"/> Assurance <input type="checkbox"/> Carburant	FF	
9	Frais de transport internationaux	Nombre A/R	
10	Frais de transport locaux	FF	

<b>FRAIS DIVERS</b>				
11	Frais de renforcement des capacités du personnel du MOA (personnes)	FF		
12	Frais d'édition et de reproduction des rapports	FF		
13	Acquisition de Laptop pour les participants à la formation	U		
14	Acquisition des logiciels de planification (production, transport et distribution) et licences multipostes	FF		



**5.11. Cadre du détail estimatif et quantificatif**

N°	<b>Poste</b>	Unité	<b>Quantité</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>		<b>PRIX TOTAL</b>	
				(F CFA HTV A)	en devis es le cas éché ant	(F CFA HTV A)	en devises le cas échéant
1	Chef de projet (Ingénieur de Génie Electrique/MBA ou électrotechnicien ou électromécanicien)	Homme/Jour	50				
2	Expert Poste (Ingénieur Génie électrique ou électrotechnicien)	Homme/Jour	60				
3	Expert contrat, juriste ou spécialiste en contrat	Homme/Jour	20				
4	Expert en modélisation financière	Homme/Jour	30				
5	Expert en Web mapping	Homme/Jour	30				
6	Personnel d'appui Technique	FF	1				
7	Personnel d'appui Administratif	FF	1				
<b>FRAIS REMBOURSABLE PAR ACTIVITE</b>							
8	Mobilité du personnel : <input type="checkbox"/> Carburant <input type="checkbox"/> Entretien véhicules <input type="checkbox"/> Assurance véhicules	FF	1				
9	Frais de transport internationaux	Nombre A/R	8				
10	Frais de transport locaux	FF	1				
<b>FRAIS DIVERS</b>							
11	Frais de renforcement des capacités du personnel du MOA (personnes)	FF	1				
12	Frais d'édition et de reproduction des rapports	FF	1				
13	Acquisition de Laptop pour les participants à la formation	U	10				
14	Acquisition des logiciels de planification (production, transport et distribution) et licences multipostes	FF	1				
<b>TOTAL Hors TVA</b>							
TSR 3%							
AIR 2,2 %							
Net à mandater (THTVA-TSR)							
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>							

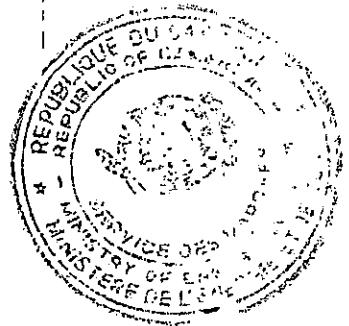
TOTAL Hors TVA

Arrêté le présent détail estimatif et quantificatif à la somme de..... TTC.

SIGNATURE



**PIECE 9: MODELE DE MARCHE**



REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
MINISTRE DE L'EAU ET  
DE L'ENERGIE  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

-----  
MINISTRY FOR WATER  
RESOURCES AND ENERGY  
-----

MARCHEN° \_\_\_\_\_ /M/MINEE/CCPM-AI/FDSE/2022 du \_\_\_\_\_  
Passé après Appel d'Offres International Restreint N° \_\_\_\_\_ /AOIR/MINEE/CCPM-  
AI/FDSE/2022 du \_\_\_\_\_

Pour le Recrutement d'un consultant en vue de la réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire(APS), et d'Avant-Projet Détailé(APD), de modélisation tarifaire ainsi que de la préparation des Dossiers d'Appel d'Offre (DAO) pour la construction d'un poste 225 / 15 KV à Logbaba en vue de la satisfaction de la nouvelle demande industrielle de la zone industrielle de Bassa.

TITULAIRE DU MARCHE : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

, Tel \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

N°R.C: \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

N° Contribuable : \_\_\_\_\_

**OBJET DU MARCHE :** réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire(APS), et d'Avant-Projet Détailé(APD), de modélisation tarifaire ainsi que de la préparation des Dossiers d'Appel d'Offre(DAO) pour la construction d'un poste 225 / 15 KV à Logbaba en vue de la satisfaction de la nouvelle demande industrielle de la zone industrielle de Bassa.

LIEU DE LIVRAISON : Cameroun MONTANTDU MARCHE

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19.25%)	
TSR (3%)	
IR (2.2 %)	
Net à mandater	

DELAI

DELIVRAISON

: Dix Huit semaines (18) semaines

FINANCEMENT

: Budget du Fonds de Développement du Secteur de

*l'Energie*  
SOUSCRIT, LE  
SIGNE LE  
NOTIFIE, LE  
ENREGISTRE, LE

ENTRE

Le Gouvernement de la République du Cameroun, représenté par le Ministre de l'Eau et de  
l'Energie Ci-après dénommé

**« L'AUTORITE CONTRACTANTE »**

D'UNE PART,

ET

L'Entreprise: \_\_\_\_\_

B.P \_\_\_\_\_ TEL : \_\_\_ / \_\_\_\_\_ FAX : \_\_\_

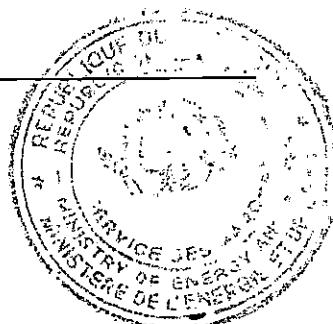
N° R.C \_\_\_\_\_

N° CONTRIBUABLE : \_\_\_\_\_

N° CPTE \_\_\_\_\_ - Agence de \_\_\_\_\_

Représenté par son Directeur Général, Monsieur \_\_\_\_\_

Ci-après dénommé  
**« LE MAÎTRE D'ŒUVRE »**



D'AUTRE PART,

Il A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

# Sommaire

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP)

Titre II : Termes de Références (TDR)

Titre III: Bordereau des Prix Unitaires(BPU)

Titre IV : Détail ou Devis Estimatif (DE)



Page. N° ..... Et dernière du Marché N° ..... /M//MINEE/CIPM/CCCM-SPI/2022

Du \_\_\_\_\_ pour la réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire (APS), et d'Avant-Projet Détailé(APD), de modélisation tarifaire ainsi que de la préparation des Dossiers d'Appel d'Offre(DAO) pour la construction d'un poste 225 / 15 KV à Logbaba en vue de la satisfaction de la nouvelle demande industrielle de la zone industrielle de Bassa.

TITULAIRE :

MONTANT :

DELAI :

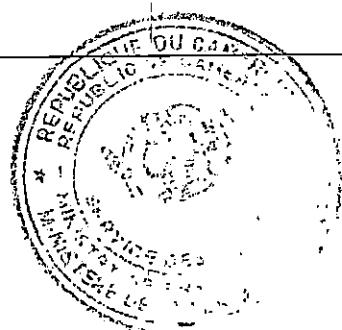
Lu et accepté par le prestataire

Yaoundé, le .....

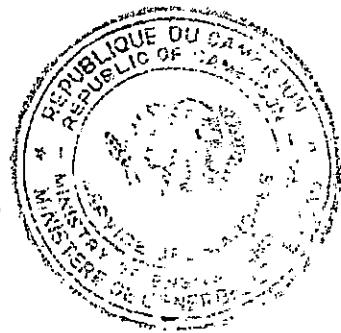
Signé par le Ministre de l'Eau et de l'Energie,

Yaoundé, le .....

Enregistrement



**PIECE 10: FORMULAIRES ET MODELES**



**Pièce 10.1**

**MODELE DE SOUMISSION**



## MODELE DE SOUMISSION

Je (nous) soussigné (s) (1)

Agissant en qualité de : \_\_\_\_\_ (2) au nom et pour le compte de \_\_\_\_\_ (3)  
N° RC \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

N° de Contribuable

En vertu des pouvoirs à moi (nous) conféré (s), faisant élection de domicile à

BP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres n° du \_\_\_\_\_ et apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité, la nature des Prestations et les difficultés, me soumets (nous soumettons) et m'engage (nous engageons) à exécuter le contrôle technique des travaux (préciser la nature).

Conformément aux conditions de l'appel d'offres moyennant le prix Toutes Taxes Comprises de :

DELAI	Prix TTC en lettres	Prix TTC en chiffres	Prix HTVA en chiffres

Ce montant est calculé sur la base des prix unitaires hors TVA du bordereau des prix et des quantités indiquées aux détails estimatifs qui sont joints à la présente soumission.

En cas d'agrément de la présente soumission, la constitution du cautionnement (éventuellement), ou l'engagement de la caution solidaire en tenant lieu sera effectué dans les conditions et délais prévus et les frais de timbre et d'enregistrement seront acquittés.

Je (nous) m'engage (nous engageons) à maintenir le montant de mon (notre) offre pendant un délai de trois (3) mois à compter de la date limite pour la remise des offres.

Je demande (nous demandons) que les sommes dues par l'Administration me (nous) soient payées en F.CFA, au compte ouvert à la Banque \_\_\_\_\_ Sous n° \_\_\_\_\_.  
Sont annexées à la présente soumission, datées et signées les pièces prévues à l'article 4 du règlement particulier de l'appel d'offres.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Le (s) Soumissionnaire (s)  
Signature (s)

- (1) Noms (s) prénoms (s) et nationalité (s) du (des) soumissionnaire (s).
- (2) Responsabilité exercée dans la société.
- (3) Raison sociale de (des) Ingénieur (s) -conseil (s)



**Pièce 10.2**

**MODELES DE CAUTIONNEMENT DE SOUMISION**



## **MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (GARANTIE BANCAIRE POUR SOUMISSION)**

**(Banque)**

**Référence de la Caution : N°.....**

**A Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie Maitre d'Ouvrage**

**Appel d'Offres n°\_\_\_\_\_**

**CAUTION BANCAIRE POUR SOUMISSION POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAUX  
D'ETUDES POUR la réalisation des**

**Études d'Avant-Projet Sommaire (APS), et d'Avant-Projet Détailé (APD), de modélisation tarifaire ainsi que de la préparation des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour la construction d'un poste 225 / 15 KV à Logbaba en vue de la satisfaction de la nouvelle demande industrielle de la zone industrielle de Bassa.**

**Le Cabinet ..... (Soumissionnaire) remet en date du ..... auprès de l'Administration Camerounaise une offre concernant l'Assistance du Gouvernement Pour la réalisation des Études d'Avant-Projet Sommaire (APS), et d'Avant-Projet Détailé (APD), de modélisation tarifaire ainsi que de la préparation des Dossiers d'Appel d'Offre(DAO) pour la construction d'un poste 225 / 15 KV à Logbaba en vue de la satisfaction de la nouvelle demande industrielle de la zone industrielle de Bassa.**

**A cet effet, et en accord avec les conditions établies dans le Dossier d'Appel d'Offres le soumissionnaire doit présenter au Ministre de l'Eau et de l'Energie de la République du Cameroun une garantie de soumission s'élevant à un montant de (fixé dans le RPAO).....**

**Par la présente garantie, nous soussignées, .....(Banque) sommes vis-à-vis du Ministre de l'Eau et de l'Energie engagés par le soumissionnaire pour la somme de ..... (chiffres)..... (lettres).**

**Par la présente, nous nous engageons irrévocablement et en renonçant à toute discussion à verser, à la première demande écrite et sans délai, le montant total de la caution sur le compte indiqué par l'Maitre d'Ouvrage dès que celui-ci, à travers les personnalités autorisées, nous informera par écrit que le soumissionnaire ne respecte pas l'engagement que constitue son offre.**

**La présente caution sera libérée au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la présente validité des offres ou dans le cas où le Cabinet est attributaire du marché, après constitution de la garantie de l'exécution intégrale des prestations (Cautionnement définitif).**

**La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du Cameroun. Fait à .....**

**le.....**

**Signature(s).....**

**M(s).....**



### **Pièce 10.3**

**MODELES DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF  
OU DE GARANTIE BANCAIRE D'EXECUTION INTEGRALE**



**MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF  
(GARANTIE D'EXECUTION INTEGRALE DES PRESTATIONS)**

Banque :

Référence de la Caution : N°.....

A Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Maître d'ouvrage, Entreprise :

**CAUTION POUR LA GARANTIE D'EXECUTION INTEGRALE DES PRESTATIONS DE  
L'ASSISTANCE DU GOUVERNEMENT**

**POUR LA réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire (APS), et d'Avant-Projet  
Détaillé (APD), de modélisation tarifaire ainsi que de la préparation des Dossiers  
d'Appel d'Offres (DAO) pour la construction d'un poste 225 / 15 KV à Logbaba en  
vue de la satisfaction de la nouvelle demande industrielle de la zone industrielle de  
Bassa.**

Nous, ..... (Banque) avons été informés qu'entre le Ministre de l'Eau et de l'Energie, agissant en tant que Maître d'Ouvrage, et .....agissant en tant que Cocontractant, un marché sera conclu pour l'exécution des prestations de maîtrise d'œuvre pour le compte du Gouvernement, pendant la réalisation des Études d'Avant-Projet Sommaire(APS), et d'Avant-Projet Détailé(APD), de modélisation tarifaire ainsi que de la préparation des Dossiers d'Appel d'Offre(DAO) pour la construction d'un poste 225 / 15 KV à Logbaba en vue de la satisfaction de la nouvelle demande industrielle de la zone industrielle de Bassa..

Conformément aux dispositions du Marché N° ....., le Cocontractant est tenu de remettre au Maître d'Ouvrage, une caution bancaire de garantie de l'exécution intégrale des travaux, couvrant les garanties, engagements et autres obligations incombant au Cocontractant du fait du marché, d'un montant égal à trois (3) pour cent du montant TTC du marché, soit FCFA.....

Nous, ..... (Banque) nous engageons irrévocablement et sans bénéfice de discussion, par la présente, à payer en faveur du Trésor Public, à la première demande écrite de Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Maître d'ouvrage et dans un délai de huit (8) semaines maximums, jusqu'à concurrence du montant de la présente caution, soit..... toutes les sommes qui pourraient être dues par le Cocontractant au Maître d'Ouvrage du fait que le Cocontractant ne remplirait pas une ou plusieurs de ses obligations prévues au marché.

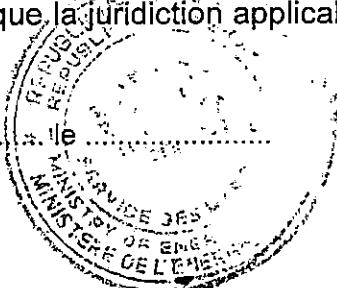
La demande de mise en jeu partielle ou totale de la présente caution fera l'objet d'une lettre justificative recommandée avec accusé de réception et copie au Cocontractant formulant clairement et complètement les raisons de sa demande

La présente caution bancaire entrera en vigueur à la date de notification du marché au Cocontractant. L'original de la présente caution sera conservé au Ministère de l'Eau et l'Energie.

Cette caution sera libérée dans un délai de quatre-vingt-dix jours (30j) à compter de la date de réception provisoire. Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part. La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du Cameroun.

Fait à.....

Signature (s)



**Pièce 10.4**

**MODELE DE GARANTIE BANCAIRE DE RESTITUTION DE  
L'AVANCE DE DEMARRAGE**



## **MODELE DE GARANTIE BANCAIRE DE RESTITUTION DE L'AVANCE DE DEMARRAGE**

**Banque:**

**Référence de la Caution : N°.....**

**Entreprise:**

**A Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Maître d'ouvrage,**

Nous, ..... (Banque) avons été informés qu'entre le Ministre de l'Eau et de l'Energie, agissant en tant que Maître D'Ouvrage, et .....agissant en tant que Cocontractant, un marché sera conclu pour l'exécution des prestations de :

L'assistance du gouvernement pour réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire(APS), et d'Avant-Projet Détaillé(APD), de modélisation tarifaire ainsi que de la préparation des Dossiers d'Appel d'Offre(DAO) pour la construction d'un poste 225 / 15 KV à Logbaba en vue de la satisfaction de la nouvelle demande industrielle de la zone industrielle de Bassa.

Conformément aux dispositions de l'article ..... Du marché N° ....., le Cocontractant est tenu de remettre à Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Maître d'Ouvrage une caution bancaire ayant pour objet de garantir la restitution de l'avance de démarrage consentie au Cabinet pour un montant égal à.....

Nous, ..... (Banque) nous engageons irrévocablement et sans bénéfice de discussion, par la présente, à payer en faveur du Trésor Public, à la première demande écrite de Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Maître d'Ouvrage et dans un délai de huit (8) semaines maximum, jusqu'à concurrence du montant de la présente caution, soit..... Toutes les sommes qui pourraient être dues par le Cocontractant au Maître d'Ouvrage du fait que le Cocontractant ne remplirait pas une ou plusieurs de ses obligations prévues au marché.

La demande de mobilisation partielle ou totale de la présente caution fera l'objet d'une lettre justificative recommandée avec accusé de réception avec copie au Cocontractant formulant clairement et complètement les raisons de sa demande.

La présente caution bancaire entrera en vigueur à la date du paiement de l'avance de démarrage. L'original de la présente caution sera conservé au Ministère de l'Eau et de l'Energie.

Cette caution sera libérée lorsque le montant de l'avance aura été restitué en totalité.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part. La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du Cameroun.

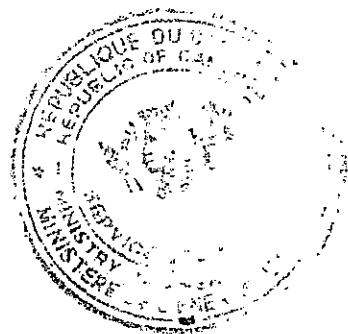
Fait à..... le .....

Signature (s)



**Pièce 10.5**

**MODELE DE POUVOIRS**



## **Modèle de Pouvoirs (en cas de Groupement de CABINET)**

Je soussigné, Mme/M. \_\_\_\_\_ Demeurant à BP  
Directeur général de (Cabinet mandant) \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_ Donne par la présente, pouvoir à Mme/M. \_\_\_\_\_ Directeur  
Général de (Cabinet mandataire) Demeurant à BP \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Pour être mandataire du Groupement solidaire constitué par les Cabinets (préciser les raisons sociales des différents Cabinets.) , dans le cadre de l'Appel d'Offres N° , pour l'exécution des prestations de\_\_\_\_\_.

En conséquence, il peut assister à toutes les réunions, prendre part à toutes les délibérations, procéder à tous votes, signer tous procès-verbaux, tous marchés et toutes pièces, se substituer et généralement, faire le nécessaire dans le cadre du présent appel d'offres et du marché éventuel subséquent.

En foi de quoi, le présent acte de pouvoir est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le,  
Le Mandant,

(Nom, prénom, signature et cachet précédé de la mention manuscrite « Bon pour pouvoirs »)

### **Légalisation par le Notaire**



**Pièce 10.6**

**MODELE DE CADRE D'ACCORD DE GROUPEMENT**



## CADRE D'ACCORD DE GROUPEMENT

**1- Noms et adresses des partenaires du Groupement :**

**2- Noms et adresses des institutions bancaires du Groupement :**

**3- Rôle de chaque associé :**

*PRECISER LA NATURE DES PRESTATIONS DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT*

**4- Nature du Groupement :**

Groupement solidaire pour la réalisation de *PRECISER N° APPEL D'OFFRES, LOT ET NATURE DES PRESTATIONS*

**5- Mandataire :**

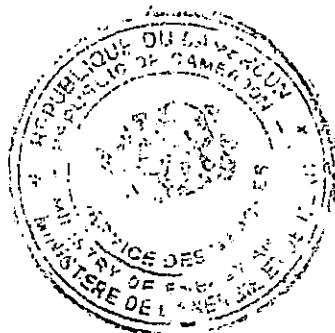
*NOM ET ADRESSE DU MANDATAIRE*

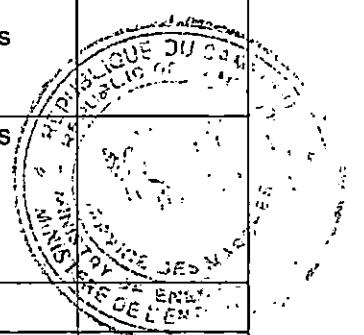
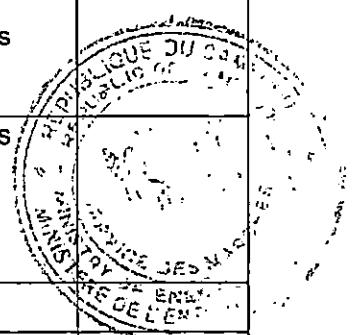
**6- Signature**

*SIGNATURE DE TOUS LES MEMBRES DU GROUPEMENT*

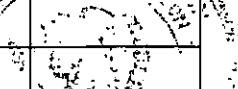
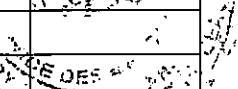
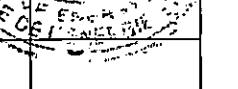


**PIECE 11 : GRILLE DE D'ANALYSE DES OFFRES TECHNIQUES**



N°	CRITERES DE NOTATION	BARÈME	
1	<b>PRESENTATION DE L'OFFRE (03 pts)</b>	Note max	Note attribuée
	Pièces classées dans l'ordre annoncé par le sommaire	0.5pt	
	Intercalaires couleurs (avec sommaire de la partie)	0.5pt	
	Photocopie des pièces lisibles	1pt	
	Reliure	1pt	
	<b>Total 1 :</b>	03	
2	<b>REFERENCES DU BET (15 points)</b>		
2.1	<b>Références du BET dans le domaine de l'électricité (9 pts)</b>		
	Nbre d'année activité du BET dans le domaine du transport de l'électricité (2pts) ; <b>NB : nbre d'année ≥ 10 ans (2pts)</b> • nbre d'année ≤ 10 ans (1pts) • moins de 2 ans (0pt)	2pts	
	Expérience générale du BET dans le secteur de l'électricité (production ; transport, distribution) relativement aux études d'APS, d'étude d'APD et d'élaboration de DAO ; de maîtrise d'œuvre, de supervision, ou Ingénieur du Propriétaire, (3 pts), soit 1 point par références présentées et contrats présentés. (03 références maximum) ;	3pts	
	Nombre de mandat exécuté dans les missions de conception des lignes de transport et poste de transformation 225 KV relativement aux études d'APS, d'étude d'APD et d'élaboration de DAO ; (4 points) (1 points par mandats présentés avec justificatifs) maximum 04 mandats.	4pts	
2.2	<b>Référence dans le domaine de la modélisation tarifaire de l'électricité : (06pts)</b>		
	Expérience générale dans le secteur de la tarification de l'électricité (02 pts), soit 1 point par références présentées, max deux références. ;	2pts	
	Nombre de mandat exécuté dans les missions de modélisation de la tarification pour les projets de production et transport de l'électricité. (4 points). (02 points par mandat avec contrats présentés) max deux références. ;	4pts	
	<b>Total 2</b>	15	
	<b>QUALIFICATIONS ET COMPETENCES DU PERSONNEL CLE POUR LA MISSION (50 PTS)</b>		
	<b>N.B : un personnel spécialisé ne sera pris en compte que si toutes les pièces suivantes sont produites telles que citées ci-après : une copie certifiée conforme par l'Autorité Administrative du diplôme datant de moins de</b>		

	<i>trois (03) mois et traduit en français ou en anglais, un curriculum vitæ avec photo récemment signé (moins de 03 mois) par le personnel spécialisé proposé et contresigné par le représentant du candidat habilité à soumettre la proposition, une Attestation de Disponibilité signée par le personnel spécialisé et le représentant du candidat habilité à soumettre la proposition. Le personnel inclura la preuve de son inscription dans l'ordre des ingénieurs de son pays pour les corps de métier qui en disposent. Pour les nationaux, l'Attestation de présentation de l'original du diplôme signée par l'autorité compétente. Chaque personnel devra également joindre le(s) contrat(s) signé(s) avec le(s) BET(s) justifiant son expérience dans les missions présentées dans son CV.</i>		
3.1	<b>Chef de projet (14 pts)</b>		
	<b>Diplômes :</b> Ingénieur de Génie Electrique/MBA ou électrotechnicien ou électromécanicien	Ingénieur de Génie Electrique/MBA ou électrotechnicien ou électromécanicien (Bacc+5)	3 pts
	<b>Expérience générale :</b>	Avoir au moins 15 ans d'expérience dans les études et la construction des postes de transformation d'énergie de 225 kilovolts minimum	3 pts
	<b>Expérience spécifique :</b> dans la gestion de projets similaires;	Avoir au moins effectué quatre projets similaires en tant que chef de projet (2 pts/mission)	8 pts
3.2	<b>Expert Poste : 12 pts</b>		
	<b>Diplômes :</b> Ingénieur Génie électrique ou électrotechnicien de conception ou Master d'Ingénieur	≥ BAC + 5 Ingénieur Génie électrique ou électrotechnicien de conception ou Master d'Ingénieur	3 pts
	<b>Expérience générale :</b>	Avoir au moins 10 ans d'expérience dans les projets d'électricité générale	3 pts
	<b>Expérience spécifique :</b> dans la gestion de projets similaires	Avoir au moins effectué trois projets similaires en tant qu'expert poste (2 pts/mission)	6 pts
3.3	<b>Expert en contrat : 4 pts</b>		
	<b>Diplômes :</b> Juriste de formation ou Ingénieur Génie électrique/ électrotechnicien	Juriste de formation (BAC +3 ou plus en droit) ou Ingénieur Génie électrique/ électrotechnicien (BAC +5)	1 pt
	<b>Expérience générale :</b>	Avoir au moins 10 ans d'expérience dans l'élaboration des DAO pour projets similaires, ainsi que dans le suivi du marché, la gestion des contrats	1 pt

	<b>Expérience spécifique : dans la dans les projets similaires</b>	Avoir effectué au moins deux projets similaires en tant qu'expert contrat (1 pts/mission)	2 pts	
<b>3.4</b>	<b>Expert en modélisation Financière 13 pts</b>			
	<b>Diplômes : Ingénieur financier, Master en économie ou finance, spécialiste en tarification</b>	≥ BAC + 5 ou plus en économie/finance ou équivalent	2 pts	
	<b>Expérience générale :</b>	Avoir au moins 10 ans d'expérience dans la simulation, la modélisation tarifaire et la vente d'énergie électrique	2 pts	
	<b>Expérience spécifique : dans la dans les projets similaires</b>	Avoir au moins effectué trois projets similaires dans la modélisation tarifaire (3 pts/mission)	9 pts	
<b>3.5</b>	<b>Expert en en Web mapping : 7 pts</b>			
	<b>Diplômes : Master en Géomatique, Informatique, Génie Logiciel, Système d'Information Géographique (SIG) spécialiste en Web mapping</b>	Master en Géomatique, Informatique, Génie Logiciel, Système d'Information Géographique (SIG) spécialiste en Web mapping (Bacc+5)	2 pt	
	<b>Expérience générale :</b>	Avoir au moins 10 ans d'expérience dans le domaine du Web mapping.	2 pts	
	<b>Expérience spécifique : dans la dans les projets similaires</b>	Avoir au moins effectué trois projets similaires dans la simulation et la modélisation tarifaire (1 pts/mission)	3 pts	
	<b>Total 3</b>		50	
<b>4. METHODOLOGIE ET PLANNING PROPOSEE (25 PTS)</b>				
<b>4.1</b>	<b>Approche technique et méthodologique (7 pts)</b>			
	Compréhension générale du dossier sur les prestations attendues	3 pts		
	Précisions de la description des activités	2 pts		
	Observations et suggestions sur les TDRs	2 pts		
<b>4.2</b>	<b>Planning de travail (3 pts)</b>			
	Proposition d'un planning de mobilisation des experts	1 pt		
	Planning d'exécution des prestations (diagramme de gestion de projet de type GANTT ou PERT)	2 pts		
<b>4.3</b>	<b>Organisation de la mission (3 pts)</b>			

	Organigramme de la firme	1 pt	
	Liste des experts et plan d'intervention	2 pts	
<b>4.4</b>	<b>PROGRAMME DE FORMATION (8 pts)</b>		
4.4.1	Proposition d'un programme de formation détaillé sur les modules (lignes et poste, maintenance, suivi)	5 pts	
4.4.2	Formation pratique proposé	3 pts	
<b>4.5</b>	<b>Personnel technique et d'appui (4pts)</b>		
	Personnel technique et d'appui (juriste, secrétaire, comptable, informaticien.) : <b>1 pt/personnel +CV</b>	4 pts	
	<b>Total 4 :</b>	<b>25</b>	
<b>5</b>	<b>MOYENS MATERIEL ET LOGISTIQUES (5pts)</b> <i>sur présentation de la facture et cartes grises ou contrat de location certifié conforme)</i>		
5.1	Véhicules (0.25pt par véhicule)	1 pt	
5.2	Ordinateurs et photocopieurs	1 pt	
5.3	Logiciels d'ingénierie (simulation, calcul et dimensionnement des structures de transport de l'électricité), etc.)	1 pt	
5.4	Matériel de suivi et de contrôle (GPS, mégohmmètre, ...);	1 pt	
5.5	Matériel technique (génie civil, géotechnique, topographique) proposé;	1 pt	
	<b>Total 5</b>	<b>05</b>	
	<b>6. CAPACITÉ FINANCIÈRE : (2pts)</b>		
	Attestation de capacité financière délivrée par un établissement bancaire agréé par le MINFI d'un montant supérieur ou égale à 60 millions FCFA ;	1 pt	
	bilan financier des 03 dernières années assorties des justificatifs y afférents.	1 pt	
	<b>Total 6</b>	<b>2</b>	
	<b>Note Totale sur 100 pts :</b>		



**PIECE 12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**  
**HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS**



**La liste des établissements financiers ou compagnie d'assurance ci-dessous, agréés par le Ministère chargé des Finances sont autorisés à émettre des cautions dans le cadre du présent appel d'offres.**

**I. BANQUES :**

1. Société Générale Cameroun (**SGC**) BP 4042 Douala
2. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (**BICEC**) BP 1925 Douala
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (**BGFIBANK**) BP 660 Douala
4. Union Bank of Cameroon PLC (**UBC**) BP: 15569 Douala
5. Commercial Bank-Cameroun (**CBC**) BP 4004 Douala
6. Standard Chartered Bank Cameroon (**SCBC**) BP: 1784 Douala
7. Citibank Cameroun (**CITIGROUP**) BP 4571 Douala
8. National Financial Crédit Bank (**NFC BANK**) BP 6578 Yaoundé
9. Société Commerciale de Banques au Cameroun (**SCB**) BP 300 Douala
10. Ecobank Cameroon (**ECOBANK**) BP 582 Douala
11. Banque Atlantique du Cameroun (**BACM**) BP 2933 Douala
12. Afriland First Bank (**FIRST BANK**) BP 11834 Yaoundé
13. United Bank of Africa (**UBA**) BP: 2088 Douala
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (**BC-PME**) BP : 12962 Yaoundé
15. BANGE Bank Cameroun (**BACM**) B.P 34 692 Yaoundé
16. Crédit Communautaire d'Afrique (**CCA-Bank**) B.P 6 578 Yaoundé

**II COMPAGNIES D'ASSURANCES**

17. Activa Assurance, B.P: 12970, Douala
18. Assurance et Réassurance Africaine (AREA) S.A, B.P : 18404, Douala
19. Chanas Assurance, B.P : 109, Douala
20. PRO ASSUR S.A, B.P: 6650, Douala
21. Zenithe Insurance, B.P : 1130, Yaoundé /-
22. Prudential Bénéficial Général Insurance S.A B.P: 2328 Douala
23. CPA S.A B.P: 54 Douala
24. NSIA Assurances S.A B.P: 2756 Douala
25. SAAR S.A B.P:1011 Douala
26. SAHAM Assurances S.A B.P: 11315 Douala
27. Atlantique Assurance S.A. B.P :2933 Douala
28. SANLAM Assurances Cameroun, B.P. 12125, Douala.

